



TRIBUNE

Hebdomadaire du parti

Socialiste unifié

NUMÉRO 106
16 JUIN 1962

0,40 NF

- **L'O.A.S. vise la France**
(page 3)
- **De Gaulle renie le 13 mai**
(page 3)
- **Augmentation des prix en U.R.S.S.**
(page 4)
- **Après le comité central du P.C.**
(page 5)
- **Pour sauver le "Piccolo Teatro" de Milan**
(page 12)



Un équipement culturel et de loisirs : oui. Mais à quel prix ? (pages 6 et 7).

(Elié Kagan)

Franco aux abois

LA situation espagnole continue d'être mouvante.

Cette semaine, les dirigeants des forces les plus modérées de l'Espagne (monarchistes, droite traditionnelle, démocrates chrétiens de droite, etc.) ont rejoint les représentants des partis exilés — Parti nationaliste basque, socialistes P.S.O.F., Gauche républicaine, etc. — pour se retrouver à Munich.

Au cours de cette réunion, ils ont défini, dans le cadre d'une adhésion au Marché commun qui était leur objectif commun, les conditions indispensables pour permettre l'entrée de l'Espagne dans celui-ci.

Mal leur en prit. A peine de retour en Espagne, et bien qu'un certain nombre d'entre eux aient pris leurs précautions, au départ, les autorités franquistes ont mis en demeure les personnalités de retour de choisir l'exil ou la résidence forcée dans une île déserte des Canaries.

Ainsi, les choses sont claires. Toutes les couches et les forces politiques existantes en Espagne ont maintenant basculé dans l'opposition.

Franco s'affole. Il y a de quoi.

Ce qui ne veut pas dire que tout soit clair.

La situation reste mouvante. Nous continuerons de la suivre.

C. B.

Un vieillard se laisse mourir pour sauver l'honneur des hommes

C'EST de Louis Lecoïn qu'il s'agit. Cet homme a 74 ans. Il n'hésite pas à faire la grève de la faim — au moment où nous écrivons ces lignes, il jeûne depuis plus de dix jours — pour obtenir que le gouvernement français établisse enfin un statut de l'objection de conscience.

Sait-on qu'il y a cent trente jeunes hommes emprisonnés pour refus du service militaire ou refus d'exécution de certains ordres qu'ils estimaient contraires à leur sens de la morale. Cent trente hommes dans un pays de 43 millions d'habitants est-ce que cela représente un danger pour l'ordre établi? Il serait ridicule de l'affirmer. D'autant plus que le statut réclamé demande que soit établi pour les objecteurs de conscience une sorte de service civique qui remplacerait — ô combien — le service de l'armée.

Nous entendons bien, nous autres militants révolutionnaires, que la révolution socialiste doit être défendue, même par les armes. Nous croyons que dans une société où l'injustice légale crée et légitime la lutte des classes, le refus de servir et défendre un régime qui opprime l'homme donne le droit à celui-ci de se rebeller.

Mais l'objection de conscience, c'est la lutte individuelle pour un idéal. C'est pourquoi si l'on peut discuter sur son efficacité il est impossible d'en nier le bien-fondé et la pureté. Et aussi le courage.

A 74 ans, un homme, qui toute sa vie a vécu en anarchiste, pense que le sacrifice de sa vie fera aboutir un statut qui libérera les jeunes hommes emprisonnés et du même coup sauvera l'honneur de l'Humanité.

Le droit de refus, qui n'exclut pas le devoir de servir utilement la société, comment un pays où est né la « Déclaration des Droits de l'Homme » pourrait-il continuer à l'interdire et à le sanctionner?

Hélas! Louis Lecoïn a cru pouvoir faire confiance au chef de l'Etat qui — dit-il — serait favorable à un statut de l'objection de conscience. Mais ni les déclarations du Président de la République française ni celles des chefs des partis politiques n'ont été suivies de réalisations.

Nous comprenons la déception du vieil anarchiste à qui on a affirmé: « Soyez rassuré. De Gaulle tiendra ses promesses. »

Puisse notre camarade Louis Lecoïn ne pas payer de sa vie une confiance par trop aveugle. Sa mort retomberait alors sur ceux qui l'ont berné de belles paroles... et il n'est même pas sûr, contrairement à ce qu'il a déclaré, que « de toutes façons, il aura gagné ».

Nous voulons qu'il gagne et qu'il puisse savourer sa victoire.

C'est ainsi que tous ceux qui ont une haute conception de la conscience humaine se doivent d'intervenir individuellement ou collectivement auprès de la plus haute autorité.

Cette réaction populaire fournira la preuve que les travailleurs de ce pays sont légitimement attachés aux « Droits de l'Homme » inscrits dans toutes les institutions françaises, sinon les « Déclarations » seraient des mots vides d'importance. La vie d'un homme a-t-elle si peu de prix?

Bertrand Renaudot.

Contre les équipes spéciales de la P. P.

A la suite des scandaleux incidents qui se sont déroulés dimanche soir dans le XVIII^e arrondissement, le Bureau national du P.S.U. a élevé une vive protestation et a publié le communiqué suivant:

De nouveau, les trop fameuses équipes spéciales de la police parisienne se sont déchaînées, hier, dans le dix-huitième arrondissement.

Après qu'elles eurent arrêté des Algériens, qui s'organisaient pour aider les illettrés à répondre « oui » au scrutin d'autodétermination, les équipes spéciales de la police ont attaqué, avec la dernière violence, un cortège qui allait, pacifiquement, demander leur libération, causant de nombreux blessés.

Le P.S.U. attire l'attention de l'opinion sur ce sabotage caractérisé de la politique des accords d'Evian qui garantissent la liberté des travailleurs algériens en France au même titre que celles des Européens en Algérie.

Cette agression repose, une fois de plus, le problème de la dissolution des équipes spéciales et celui de la révocation d'un préfet de police, déjà responsable à plusieurs reprises de nombreux blessés et de la mort de manifestants pacifiques.

Au temps de Boulanger

Au moment où de Gaulle vient de nous annoncer un prochain référendum, un de plus, nous nous faisons un plaisir de rappeler à M. Frey, ministre de l'Intérieur, et aussi à ces partis « républicains » qui ont donné leur caution à la constitution de 1958, un petit fait de notre histoire politique.

Le 23 mars 1889, une circulaire du ministre de l'Intérieur rappelait à tous les préfets que le référendum est illégal et « contraire au régime représentatif, qui est la base de nos institutions politiques et de notre organisation administrative. »

C'était au temps de Boulanger, au temps où, déjà, un général prétendait, lui aussi, sauver la République et préconisait l'usage du référendum.

Encore faut-il ajouter que le ministre d'alors visait un usage bien anodin de cette procédure: il visait simplement certains conseils municipaux qui voulaient consulter les électeurs de leur commune en leur demandant de voter par « oui » ou par « non » certaines surtaxes ou certains travaux publics.

On fait mieux aujourd'hui grâce à la V^e République et à de Gaulle.

Comité du souvenir des frères Rosselli

Le Comité du Souvenir des Frères Rosselli, à l'occasion du 25^e anniversaire de la mort de ces antifascistes italiens a organisé une cérémonie devant le monument érigé à Bagnoles-de-l'Orne (Orne), le lundi 11 juin, à 15 h. 30, sous la présidence de M. l'Ambassadeur d'Italie en France, avec la participation massive des antifascistes italiens en France.

Un jugement du tribunal de Clermont-Ferrand

Raymond Guillaueuf condamné pour son action contre l'O.A.S.

LE 5 juin, le tribunal de Clermont-Ferrand a condamné à 300 NF d'amende et à 300 NF de dommages et intérêts notre camarade Raymond Guillaueuf, secrétaire de la fédération du P.S.U. du Puy-de-Dôme.

De quel délit grave s'est rendu coupable notre camarade?

Les lecteurs de « Tribune Socialiste » s'en souviennent. Nous avions publié ici, sous le titre « Au Pijori », les informations relatives à la campagne menée par la fédération P.S.U. du Puy-de-Dôme contre M. Godonnèche, député « indépendant » de ce département. Celui-ci était à la tribune du fameux meeting organisé à la Mutualité, en novembre 1961, par le Comité de Vincennes, sous la présidence de Georges Bidault, avec la participation notamment de Dides et de Le Pen. L'assistance avait acclamé les orateurs aux cris de: « Vive l'O.A.S. ! Gloire à Salan ! Salan au pouvoir ! Les paras à Paris ! »

Par deux lettres ouvertes, par un article de « La Tribune d'Auvergne », notre fédération avait sommé le député Godonnèche de s'expliquer clairement, de préciser si les faits rapportés par la presse et en particulier par « Le Monde » étaient exacts, et dans le cas d'une réponse affirmative, de bien vouloir dire quelle était sa position à l'égard de l'O.A.S. et de son action. M. Godonnèche fit une réponse évasive, affirmant tout simplement qu'il n'avait de comptes à rendre à personne (un élu au Parlement !) qu'il était de son droit d'assister à n'importe quelle réunion, en un mot il se refusait à désavouer l'action de l'O.A.S.

Ce dont nos camarades avaient pris acte.

Du coup M. Godonnèche intentait à « Tribune d'Auvergne » un procès en diffamation.

Et les juges de Clermont-Ferrand viennent de condamner Raymond Guillaueuf. Au cours de l'audience du 23 mai, Pierre Stibbe qui assurait la défense de notre camarade, avait posé le problème en termes excellents: « M. Godonnèche, dit-il, ne saurait se plaindre de subir le contrôle de ses électeurs aussi longtemps qu'ils se contentent de l'interroger sur son comportement politique et de commenter, même en termes sévères, les attitudes qu'il a cru devoir prendre... Il ne saurait refuser de répondre en termes clairs et nets aux questions qui lui sont posées. Agir ainsi c'est manquer de la loyauté vis-à-vis de l'opinion publique, qui incombe à un élu du peuple. »

Au cours de l'audience, avaient été lus également des témoignages en faveur de notre camarade, apportés par Pierre Mendès - France, M. Lebard,

président du groupe des libéraux de Constantine (où Guillaueuf avait été professeur), de Daniel Meyer, Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Celui-ci écrivait notamment: « Le fait de figurer à la tribune d'une assemblée aux côtés de MM. Georges Bidault Jean Dides et Le Pen et de refuser de désavouer les propos que ceux-ci ont tenus alors qu'il est évident qu'ils encouragent jusqu'à la complicité les agissements de l'organisation subversive qu'est l'O. A. S., donne évidemment droit à tous les citoyens de dire que M. Godonnèche est partisan de cette organisation. »

Cette évidence, pourtant difficilement contestable, n'a sans doute pas frappé les juges de Clermont-Ferrand — le crime, ce n'est pas de manifester sa sympathie à l'O.A.S. c'est de dénoncer celle-ci et ses complices. —

Venant après le verdict du procès Salan, le jugement rendu à Clermont-Ferrand revêt un grand intérêt. Il nous confirme, s'il en était besoin, que la lutte contre l'O.A.S. ne peut être vraiment menée que par les organisations de la gauche et par les forces démocratiques.

Le billet de Jean Binot :

LE SOMNAMBULE

Appelez-le, si bon vous semble l'illuminé ou l'automate — mais dans tous les cas le cynique

Parle-t-il du 13 mai ? C'est pour dénoncer la « subversion » qui menaçait l'Etat — mais sa « légitimité » a remis les choses à leur place. Et le Pouvoir fort et stable depuis lors a glané les victoires.

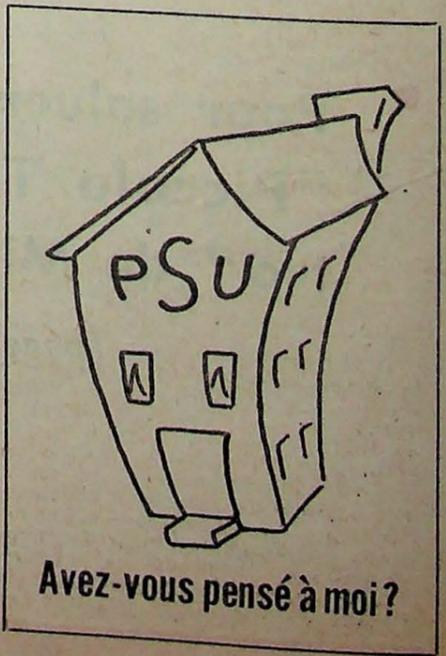
Parle-t-il de l'Algérie ? C'est pour dire que tout sera réglé d'ici trois semaines... Mais les écoles détruites, mais les bibliothèques incendiées — mais cette armée et cette police aux ordres du Pouvoir fort et qui laissent faire... Eh bien mais ! le somnambule répond que ce sont des péripéties !

Par contre il annonce le prochain appel au « trop plein », à ce peuple français qu'il veut réduit à la condition d'ilote, et qui devra répondre oui en faveur d'on ne sait quel nouveau tracassin gaularchique et constitutionnel.

A moins que l'ilote enfin réveillé ne réponde au somnambule par le seul mot que vous savez !

Erratum

Dans notre précédent numéro (105-9 juin), nous avons commis une erreur dans l'information publiée page 2, sous le titre: « Du beau travail ». Il s'agissait d'une réunion tenue non par la C.F.T.C. mais par la C.G.T. (catégories C et D).



VIENT DE PARAITRE

La première brochure de la collection « L'Ecole du Militant » est parue :

« L'ORGANISATION ET L'ACTIVITE DE LA SECTION »

24 pages sous couverture cartonnée. Format 23 x 15,5

Prix : 1 NF (0,80 NF pour 10 exemplaires et plus)

Commandes en même temps que règlements à adresser :

54, Boulevard Garibaldi, PARIS-15^e C.C.P. 5826-65 Paris

A paraître prochainement dans la même collection :

- Problèmes d'implantation.
- La Propagande (principes, méthodes et techniques).

UN MATERIEL UTILE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES SECTIONS !

L'O.A.S. VISE LA FRANCE

J'IGNORE encore au moment où j'écris ces lignes si les négociations entreprises sous l'égide d'Abderhamane Farès et de Jacques Chevallier aboutiront ou non à un résultat. Les informations en provenance d'Alger évoquent l'éventualité d'une « capitulation honorable » de l'O.A.S. ; celles qui viennent de Tunis écartent, en revanche, catégoriquement l'hypothèse d'un compromis entre le F.L.N. et les ultras.

Nous n'avons, quant à nous, ni le droit de condamner les conversations en cours, ni celui d'en exiger le succès. Nous parlerions sans doute autrement si nous avions la possibilité de peser d'une manière efficace sur l'évolution de la situation à Alger et à Oran. Mais, dans la position où nous sommes, il nous faut attendre la décision des représentants du peuple algérien qui ont à tenir compte non seulement des souffrances actuelles de leur peuple, mais aussi de l'avenir qui s'ouvre devant lui.

Cela ne veut pas dire que la façon dont les Algériens régleront leur problème s'identifiera à celle dont nous chercherons ensuite à régler le nôtre.

L'O.A.S. peut encore faire beaucoup de mal : elle sait cependant qu'elle a perdu la partie en Algérie et le souci d'une bonne partie de ses chefs est désormais de préparer la revanche en France. Aussi, les mots de clémence et d'amnistie n'ont-ils pas le même sens d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée.

Tirer un trait sur les crimes de l'O.A.S. et applaudir, comme nous le demande toute la grande presse, à la comédie de la « réconciliation nationale » revient, en fait, à accepter qu'une nouvelle dose de poison fasciste pénétre la société française. Nous savons sans doute que ce poison peut n'agir que lentement. De sa défaite en Algérie,

l'O.A.S. ne tirera pas dans l'immédiat un regain d'influence en France. Mais est-ce une raison pour fermer les yeux sur les risques que comporte sa « reconversion » ?

Des dizaines de milliers d'Européens d'Algérie ont déjà gagné la France. Selon les événements, l'exode se ralentira — ce que nous souhaitons évidemment — ou s'accélénera. Mais, de toutes manières, il se poursuivra. Car, à moins de verser dans l'utopie, personne ne peut ignorer qu'une grande partie de la population européenne ne saurait vivre très longtemps dans cette Algérie indépendante qui cherchera, avec plus ou moins de tâtonnements et de difficultés les voies de sa révolution.

Ainsi, les colonels fascistes ne reviendront pas seuls : ils auront auprès d'eux les bataillons de réfugiés inquiets, aigris, ulcérés, dont ils chercheront à faire le noyau de leur nouvelle « armée secrète ».

Pour les en empêcher, il ne suffira pas d'adresser des discours aimables aux réfugiés : il faudra démontrer qu'ils ne constituent pas une masse homogène, que les intérêts des uns ne s'identifient pas aux intérêts des autres, que les postiers, les cheminots et les employés de banque ne sont pas solidaires des hommes d'affaires qui ont réinvesti leur fortune en France, enfin que les « pieds-noirs » ont tout à perdre dans une alliance qui les lierait pour toujours aux aventuriers et aux desperados de l'Armée.

Je sais bien que certains de nos amis doutent de la possibilité de faire cette distinction. Oubliez-vous, nous disent-ils, les responsabilités de l'immense majorité de la population européenne d'Algérie ? Nous ne les oublions pas. Nous savons à quel point cette population s'est accrochée à ses pri-

vilèges et est demeurée sourde à la longue et déchirante revendication des masses musulmanes. Mais nous savons aussi qu'elle n'est pas la seule responsable. Les Naegelen, les Soustelle, les Lacoste, les Massu, les Salan, les Godard qui tous venaient de la métropole ont fait beaucoup pour les enfoncer dans leurs erreurs... sans oublier celui qui, au mois de juin 1958, leur affirmait gravement qu'il les avait « compris » !

Il n'y a jamais, au regard de la politique et de l'histoire, de peuple maudit, de population éternellement coupable. Dans dix ans, l'intégration des Européens d'Algérie dans la société française sera probablement en grande partie réalisée. Aussi, le problème est-il celui des très prochaines années. Beaucoup de choses dépendront du langage qui sera tenu aux « pieds-noirs », mais aussi et surtout des exemples qui leur seront donnés.

Nos classes dirigeantes qui n'aiment pas le fascisme, mais qui redoutent davantage les conséquences et les développements de l'antifascisme, voudraient que l'on « passe l'éponge » sur les sept années de guerre. Ne faut-il pas sauver les grands intérêts français en Algérie et empêcher que la droite soit trop profondément et trop durablement divisée en France ?

Mais le peuple a tout à redouter de cette grande « réconciliation ». Elle est, comme celle qui a suivi le 13 mai, grosse de toutes les menaces et de tous les chantages.

Voilà pourquoi nous croyons qu'il faut plus que jamais exiger le châtement des criminels de l'O.A.S. Dans l'intérêt du pays d'abord, mais aussi dans l'intérêt de ces milliers de réfugiés qui ont le choix entre une vie nouvelle ou une nouvelle aventure.

Gilles Martinet.

De Gaulle renie le 13 mai et oublie de condamner le gaullisme

QUE de Gaulle n'hésite pas à malmenier la vérité historique avec une désinvolture injurieuse pour ses auditeurs, nous le savions déjà. On n'a pas oublié cette conférence de presse au cours de laquelle, reniant allégrement ses discours prononcés au temps du R.P.F. et la condamnation du statut de l'Algérie de 1947, il prétendait avoir été partisan depuis vingt ans de l'émancipation des peuples africains et de leur accession à l'indépendance.

Il était cependant difficile d'imaginer qu'il pousserait l'impudence aussi loin qu'il l'a fait dans son discours du 8 juin.

Passons sur toutes les louanges qu'il adresse à l'action de la V^e République, c'est-à-dire à la sienne. Passons sur toutes les omissions et sur tous les coups de pouce qui lui permettent de présenter quatre ans de contradictions comme une politique algérienne cohérente et rigoureuse, sur l'oubli de tous les événements (et de quelle dimension !) qui contredisent cette superbe satisfaction de soi, proche de l'inconscience. Passons sur l'annonce d'un nouveau

référendum constitutionnel, qui n'a surpris personne.

Il reste une phrase, par laquelle à coup sûr, le discours du 8 juin passera à la postérité : « Quand, en 1958, nous primes l'affaire corps à corps, nous trouvâmes les pouvoirs de la République anéantis dans l'impuissance, une entreprise d'usurpation se constituant à Alger et sollicitée vers la métropole par l'effondrement de l'Etat, la nation placée tout à coup devant le gouffre de la guerre civile. »

En prononçant cette phrase, de Gaulle vient de créer une situation dont l'Histoire ne nous offre aucun précédent : jamais jusqu'ici un homme parvenu au pouvoir par la conspiration et le coup de force n'avait eu l'audace, étant encore maître du pouvoir, de prononcer publiquement une sévère condamnation du complot organisé par lui-même. C'est comme si Napoléon avait condamné le 18 Brumaire alors qu'il était encore sur le trône, Mussolini la marche sur Rome quelques années après avoir imposé le régime fasciste à l'Italie.

Qui donc, en effet, accorde encore

quelque crédit à la légende d'un de Gaulle étranger aux événements de mai 1958 ?

Nous avons mentionné ici-même le témoignage de Soustelle racontant que de Gaulle recevait à Colombey le général Dulac, approuvait le projet conçu à Alger d'envoyer un raid de parachutistes sur Paris, et allait jusqu'à estimer trop faibles les effectifs prévus pour cette opération.

Il y a quelques jours à peine, au cours du procès Salan, un des conspirateurs, M. Pascal Arrighi, a expliqué que l'invasion de la Corse ne fut décidée et entreprise que sur l'intervention du général de Gaulle, alors que Salan et les autres généraux n'y songeaient même pas.

Ni Soustelle, ni Arrighi n'ont été démentis.

Récusera-t-on leurs témoignages ? Alors, il reste toutes les déclarations faites par de Gaulle lui-même pendant la période du 13 mai au 1^{er} juin 1958. Loin de parler alors « d'entreprise d'usurpation », il refusait de désavouer les factieux d'Alger. Bien au contraire, tous ses propos étaient calculés pour les encourager et leur

faire entendre : « Tenez bon ! Je prends sur moi de couvrir publiquement votre opération. »

Jamais le 13 mai n'aurait été autre chose qu'une insurrection algéroise, si de Gaulle n'avait ouvertement posé sa candidature au pouvoir dès le 15 mai et si les gaullistes comme Frey, Soustelle, Delbecque (agent de Chaban-Delmas), Neuwirth, Guichard, Foccard, n'avaient pris les choses en main. Loin d'avoir été désavoués, ils ont été comblés d'honneurs et si quelques-uns d'entre eux ont été écartés, les autres demeurent en place.

Devant une audace aussi impudente, on en vient à se demander si de Gaulle n'a pas entrepris d'éprouver jusqu'où il pourrait impunément manifester son mépris à ses compatriotes. Car le discours du 8 juin peut être aisément résumé en ces termes : « J'ai conquis le pouvoir par usurpation, mais j'entends y demeurer et même m'y consolider ; et vous allez m'y aider vous-mêmes en répondant encore une fois « oui » au prochain référendum. »

R. V.

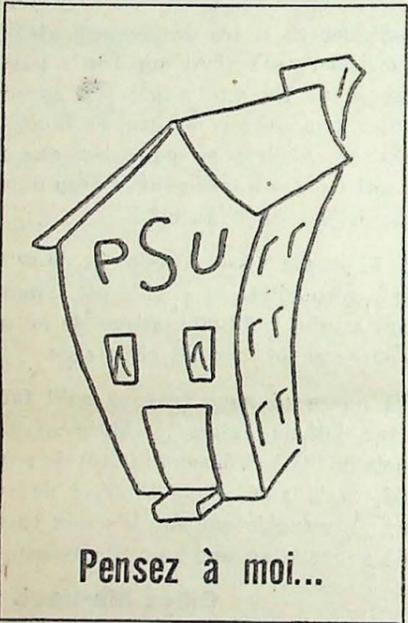
Augmentation des prix en U.R.S.S.

LE CITADIN VICTIME DE LA CRISE AGRICOLE ET DES DEPENSES MILITAIRES

PENDANT plusieurs années le Comité central du parti communiste soviétique a recherché les moyens de remédier aux insuffisances de la production agricole. M. Khrouchtchev a lancé depuis qu'il a pris le pouvoir un certain nombre de réformes qui devaient tirer l'agriculture de son état retardataire. Dès le mois de septembre 1953, il critiquait les erreurs de Staline, sans d'ailleurs nommer l'ancien dictateur. En mars 1954, il faisait défricher une trentaine de millions d'hectares de terres incultes. En juillet 1957, il supprimait les livraisons obligatoires des produits des parcelles individuelles. En 1958, il vendait aux kolkhozes le gros matériel qui appartenait à l'Etat et il instituait des zones de prix de vente des produits agricoles. En 1961 puis en 1962, il modifiait encore la structure des administrations chargées de l'agriculture.

De véritables scandales

Ces réformes n'ont pas donné tous les résultats qu'en attendait leur auteur et M. Khrouchtchev lui-même a dit tout net son sentiment à ce



propos. A l'occasion des sessions du Comité central, on a d'ailleurs eu connaissance de véritables scandales provoqués par l'incurie ou l'incompétence des dirigeants responsables. Dans le Caucase les moutons ont péri par milliers parce qu'on ne les avait pas rentrés à l'étable avant l'hiver. Ailleurs, des dirigeants se sont fait féliciter parce qu'ils avaient, une année, dépassé le plan de livraison de viande. Mais pour mériter cet honneur, ils n'avaient pas hésité à abattre de jeunes animaux, compromettant ainsi la production de l'année suivante.

Pour celui qui étudie de phénomène à 2.000 kilomètres de l'U.R.S.S. la crise de l'agriculture se présente sous forme d'une compétition entre les prévisions du plan et les résultats d'exploitation. La courbe des résultats est ascendante ce qui permet à M. Khrouchtchev de proclamer qu'il n'y a pas de crise. Mais ces résultats sont très loin des chiffres fixés par le plan. Ainsi, en ce qui concerne la production de céréales, on estime que le retard en 1961 fut de l'ordre de 15 millions de tonnes. En tout cas, il paraît difficile que d'ici à 1965 l'Union soviétique puisse augmenter de 30 millions de tonnes sa production annuelle de céréales.

Des mesures "impopulaires"

Le retard du développement de l'élevage est également très sensible. Normalement le troupeau de bovins devrait s'accroître de 9 millions de bêtes par an. Or, en 1961 (par rapport à 1960) l'augmentation n'a été que de 6 millions et le communiqué de l'Office des statistiques, publié en janvier dernier, devait préciser qu'en 1961 les magasins avaient vendu moins de viande (96 % de l'année précédente). Pendant la même période, le stockage des produits laitiers est passé de 26.300.000 tonnes à 28.930.000 tonnes. Mais selon les prévisions du plan l'U.R.S.S. devrait disposer de plus de 40.000.000 de tonnes de produits laitiers en 1965.

Le malheur est que la faible aug-

mentation des produits agricoles ne correspond pas à l'accroissement de la population qui est de l'ordre de 4 millions par an. Cette disproportion explique la mesure « impopulaire » (M. « K » a reconnu qu'elle l'était) que le gouvernement a dû prendre à la fin de mai : le beurre et la viande augmentent de 25 et 30 % alors que les salaires restent stationnaires.

Diminuer le pouvoir d'achat des citadins

Il fallait certes modifier le mode de partage du gâteau. Pendant une trentaine d'années l'agriculture fut délibérément sacrifiée. Staline a fait payer surtout aux paysans la création d'une puissante industrie lourde. La propagande affirmait sans doute à cette époque que l'agriculture soviétique était la plus mécanisée du monde. En réalité, les usines ne fabriquaient pas suffisamment de biens pour les campagnes et souvent les produits agricoles étaient achetés par l'Etat au-dessous de leur prix de revient. Dès 1953, M. Khrouchtchev a compris qu'il fallait davantage se soucier de l'intérêt matériel des paysans : il a donc relevé le prix d'achat des produits agricoles. Mais il était bien tard pour redresser rapidement la situation. De plus, prisonnier de ses propres dogmes et de son entourage le premier, le Premier secrétaire ne pouvait adopter que des demi-réformes.

La crise a pris une ampleur telle qu'il faut maintenant se résigner aux mesures sévères. On commence donc par diminuer le pouvoir d'achat des citadins puisque les produits sont en quantités insuffisantes. Jadis, il y avait des cartes de rationnement ; il y eut ensuite ce qu'on pourrait appeler le rationnement par les queues. La procédure d'achat au détail est longue en U.R.S.S. : il faut faire une première queue pour choisir le produit, une seconde pour payer et une troisième pour prendre la marchandise. Cette attente énervante tient sans doute à la mauvaise organisation de la distribution. Mais on a parfois l'impression qu'elle est sys-

tématique : ne s'agit-il pas aussi de décourager l'acheteur ? Cette méthode empirique ne suffisant pas, on vient donc de mettre en vigueur le raticonnement par l'argent.

A plus long terme le gouvernement soviétique veut verser à la campagne une partie du pouvoir d'achat des gens des villes. Cette mesure était indispensable, mais il n'était pas indispensable que le consommateur en fit les frais. On peut penser que la décision fut prise pendant la session de mars du Comité central et même qu'au cours des débats M. Khrouchtchev fut amené à changer sa position. Dans un premier discours, en effet, le Premier secrétaire proposait une solution parfaitement satisfaisante en théorie : la mise en culture d'immenses superficies qui sont laissées à l'état d'herbages. Mais cette politique exigeait des investissements importants. On pouvait croire à la suite de ce premier discours que la défense et l'industrie lourde seraient invitées à réduire un peu leurs dépenses. Il est probable que les officiers ont affirmé alors avec force qu'il était dangereux d'affaiblir la puissance militaire du pays. Depuis cette date, d'ailleurs, les maréchaux font état, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, de la menace impérialiste. En tout cas, dans son dernier discours au Comité central, M. Khrouchtchev indiqua qu'il n'était nullement question de réduire le budget de la défense.

Un coup dur

Il ne restait qu'une solution : présenter la facture à ceux qui profiteront de l'opération si celle-ci donne d'heureux résultats : les consommateurs. En se serrant la ceinture le citoyen soviétique verse une sorte de précrédit. C'est un coup dur pour la population et aussi pour l'homme d'Etat qui depuis neuf ans affirmait : « Nous nous sommes sacrifiés de 1917 à 1953, mais le temps de l'abondance est maintenant proche et déjà nous commençons à recueillir le fruit de nos efforts. » M. Khrouchtchev n'avait pas tout à fait son assurance habituelle le jour où il commentait la décision du Conseil des ministres. On le comprend.

P. L.

ADENAUER A INSTALLÉ SON ADJOINT : LE DOCTEUR DUFHUES

« D EUX ans de plus et 12 p. 100 de voix de moins pour le Renard », ainsi un délégué résumait-il le congrès de la C.D.U. (la Démocratie chrétienne allemande), qui s'est tenu la semaine dernière à Dortmund.

« Le Renard », c'est le chancelier Konrad Adenauer, 86 ans. Lors du dernier congrès de la C.D.U., il y a donc deux années, il avait été réélu président du parti par 97 p. 100 des délégués. Cette fois, il a réuni 85 p. 100 des suffrages, après s'être écrié : « L'ère d'Adenauer n'est pas terminée ! »

Le numéro deux

Toutes proportions gardées, à la C.D.U. les choses finissent par se passer un peu comme sous Staline : on mesure la faveur ou la disgrâce respective de chaque lieutenant en fonction de sa place sur la tribune officielle par rapport au chef général.

Le mardi 5 juin, bien des Allemands, en ouvrant paisiblement leur journal du matin, se sont frottés les yeux : qui était donc le numéro 2, là, sur la photo de famille, à côté du « Vieux » ? Assurément pas Ludwig Erhardt, l'homme du « miracle économique », ni Heinrich Krone, la « conscience » du parti, ni l'énigmatique Joseph Strauss, ni Schröder, ni von Brentano, autres habitués de l'Olympe démo-chrétien.

Que Krone ou von Brentano se soient trouvés plus près du centre de

la photo, Erhardt et Strauss d'ailleurs relégués vers les parties latérales, voilà qui n'aurait été, au fond, que très normal, compréhensible. Mais cet intrus, venant siéger soudain à la droite de Dieu le Père ? Les braves lecteurs et électeurs allemands, reposant leur chope de bière et laissant éteindre leur cigare, se sont alors reportés, avec un froncement de sourcils, à la légende du bas de la page et ils ont lu : « Au côté de Dr Adenauer, le Dr Dufhues, président adjoint de la C.D.U. »

Dufhues, s'il est peu connu du grand public, n'en a pas moins toujours été un personnage important de la Démocratie chrétienne allemande. Il est de ces hommes discrets mais efficaces qui, sans éclat, sans déclarations fracassantes, font, mon Dieu, leur bonhomme de chemin et savent pourquoi ils sont là où ils sont. Dufhues a fait notamment partie, à l'époque du « redressement économique », du brain-trust d'Erhardt où il était le porte-parole des industriels. Et pour cause : Dufhues est lui-même chef d'une importante industrie. Un technicien, en somme. S'il fallait lui trouver un équivalent français, on ne saurait mieux penser qu'à l'honorable Bertrand Motte, député des « grandes familles » du Nord. Né allemand, Motte serait à la C.D.U. Vivant cent cinquante kilomètres à l'ouest, Dufhues nous ferait un « indépendant » fort valable. Bref, en un mot comme en cent, le nouveau président adjoint est, l'auriez-vous deviné ? l'homme du grand patronat. Avec lui, Krupp et Thyssen peuvent dormir tranquilles.

Or, c'est Adenauer qui a « poussé » Dufhues et fait instituer pour lui ce fauteuil d'« adjoint », dont le chancelier avait toujours refusé la création, de peur sans doute de voir Erhardt y écraser aussitôt son volumineux postérieur. La première remarque qui semble donc s'imposer, c'est que le « Renard » a l'intention d'infléchir encore sa politique vers la droite. Bien que certains l'aient déjà fait, on ne peut peut-être pas conclure de la nomination de Dufhues qu'il est le « dauphin ». Mais on peut assurément observer qu'Adenauer entend désormais lier étroitement le capitalisme allemand à sa politique étrangère.

Le nœud du problème

Car c'est ici le nœud du problème. Pour tenir tête aux Anglo-Américains sur Berlin, pour continuer de saboter joyeusement tout espoir de détente, Adenauer doit être sûr de l'appui des milieux de sa haute finance et de sa grande industrie. En prenant sa caution dans le brain-trust d'Erhardt, qui est vraisemblablement le dirigeant allemand le mieux vu à Londres et à Washington, le « Renard » a fait coup double : il a désarmé les chefs de file de l'opposition pro-américaine au sein de la C.D.U., notamment Schröder, le ministre des Affaires étrangères, tout en gagnant la reconnaissance du patronat.

Patronat à l'intérieur et gaullisme à l'extérieur sont donc les deux béquilles de la politique adenauerienne : tout un programme. Heureusement, chaque année Adenauer a un an de plus. C'est bien ce qu'on se disait, de

bouche à oreille, l'autre jour, dans les encadrures de la salle du congrès de Dortmund.

J.-P. B.

Tribune Socialiste

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIE

- Administration : 54, boulevard Garibaldi Paris (XV^e) SUF. 19-20
- Rédaction : 8, rue Henner Paris (IX^e) FIG. 65-21 - TRI. 28-48 C.C.P. PARIS 5826-65
- 3 mois 5 NF
- 6 mois 10 NF
- 1 an 19 NF
- Soutien 30 NF
- Publicité : Geneviève Mesgulché 54, boulevard Garibaldi Paris-15^e.

“Établir une démocratie véritable, réelle”

Le P.C.F. se donne un nouveau mot d'ordre

A cours de la dernière réunion du Comité central du P.C.F., Maurice Thorez a fait une importante intervention qui a été publiée par *l'Humanité* du 5 juin. Nous avons connu ce texte trop tard pour pouvoir le commenter dans notre dernier numéro, mais l'intérêt en est suffisant pour qu'il demeure d'actualité.

Ce qui domine l'intervention de Maurice Thorez c'est incontestablement la volonté de réalisme. Elle s'applique aussi bien au mouvement revendicatif actuel qu'aux problèmes généraux de la lutte contre le gaullisme et pour la démocratie.

A propos du mouvement revendicatif, plusieurs points sont à noter. D'abord la dénonciation du «manquement trop fréquent aux règles de la démocratie syndicale et ouvrière». Le ressort de cette dénonciation c'est le réalisme. Parce que les militants, dit à peu près Thorez, ne sont pas attentifs à la base syndicale, ne sont pas suffisamment à l'écoute de la masse ouvrière, on aboutit dans certains cas à des insuccès.

Et il est bien certain qu'en matière syndicale la recherche de la démocratie n'est pas une démarche purement formelle. Elle conditionne la réussite de l'action. On peut simplement regretter ici que, parallèlement, Thorez reprenne les critiques contre l'unité réalisée au sommet. Ne sent-il pas que cette unité d'action organisée par accord entre les directions de sections syndicales, d'une part n'exclut pas les contacts étroits des militants avec la base, d'autre part est un gage de loyauté dans l'action actuellement indispensable ?

Mais ce qui marque le plus cette partie de l'intervention c'est un véritable appel à la prudence qui est aussi un appel à rechercher une meilleure tactique. «L'action syndicale, dit Thorez, ne veut pas toujours dire grève». Et après un rapide cours de tactique, il conclut : «Emploi de toutes les méthodes et tactiques de grève intelligentes». Nous retrouvons là une préoccupation qui est celle de dirigeants de la C.G.T. comme Seguy, des Cheminots.

Et il est bien vrai que par certains de ces aspects, le mouvement revendicatif actuel apparaît non seulement désordonné mais aussi comme manquant d'objectifs. Les tactiques employées sont souvent courtes, il semble qu'on ait le souci d'arriver le plus vite possible à la grève. Quant aux revendications, trop limitées au salaires, elles risquent, quand elles sont satisfaites, ou que l'élan sera retombé de laisser syndicats et salariés sans perspectives.

Perspectives politiques et lutte longue

La perspective que Thorez développe est celle d'une lutte longue. Plus précisément, il semble situer le mouvement revendicatif actuel dans la perspective d'une longue lutte politique dont le principal front serait le front social.

Ce thème de la lutte longue, de la nécessité de revendications quotidiennes ayant un contenu politique se retrouve dans toute l'intervention : «Reste que la bataille est ardue ; la liquidation du pouvoir personnel sera difficile. Nous devons le voir sous peine de méconnaître nos propres résolutions, nos propres documents.

« Nous l'avons dit, et le coup qui a été porté à la classe ouvrière en 1958 est un coup très dur. La classe ouvrière et le peuple s'en relèvent peu à peu mais ce n'est pas fini. L'adversaire dispose de tous les moyens, et non seulement des moyens de force, qui comptent ; non seulement des moyens économiques, qui comptent aussi ; mais des moyens idéologiques, la presse, la radio, l'Église, le théâtre, le cinéma ». L'énumération est un peu confuse, mais, fait nouveau elle reconnaît pour la première fois l'importance de l'environnement que la civilisation capitaliste et moderne fait peser sur les salariés. Plus loin, Thorez constate les hauts et les bas de l'action, de relatifs échecs aux élections cantonales venant après des succès et, de ces hauts et de ces bas, il fait la caractéristique principale d'une situation définie comme essentiellement mouvante.

D'où la priorité aux luttes quotidiennes, la nécessité de bâtir une politique à partir d'elle. Thorez explique longuement à l'aide d'exemples comment on peut, de ces luttes, déboucher sur le programme du parti.

Le balancier ne revient pas

Qu'est-ce que tout cela signifie ?

En réalité, Thorez annonce aux militants du P.C.F. qu'il ne faut pas compter sur un redressement rapide et soudain, sur un miraculeux Front Populaire surgissant d'une suite d'unités d'actions réussies, en un mot sur une solution obtenue grâce à un mot d'ordre global et simple, sur ce que l'on a appelé le retour du balancier.

Si l'on renonce à croire au retour du balancier provoqué d'une part par le mécontentement des salariés s'amplifiant jusqu'à un maximum, d'autre part par des propositions politiques purement électorales, on doit renoncer du même coup au mot d'ordre simple et unique qui de vaît exprimer ces propositions. Ce mot d'ordre c'était «restauration et rénovation de la démocratie».

Cette formule, dit Thorez, «a pu apparaître et en tout cas a été exploitée auprès de beaucoup de Français comme signifiant le retour au passé». Ce n'est pas cela que nous voulons, ajoute-t-il, et pour éviter les confusions, il propose d'abandonner la formule.

On pourrait polémiquer longuement pour savoir si la formule signifiait réellement un retour en arrière ou si elle a été simplement exploitée dans ce sens.

Nous pourrions rappeler des discussions intervenues au moment du premier référendum ; nous pourrions souligner que l'appel à une constituante est insuffisant si l'on veut parler «d'établir une démocratie véritable, réelle».

Relier la recherche politique aux luttes quotidiennes

Dans le texte même que nous analysons, il n'y a pas encore beaucoup d'indications sur le contenu de cette démocratie. Mais là n'est peut-être pas le principal. Ce qui ressort de quelques indications données sur le contenu des nationalisations, de la constatation que les Français sont «justement soucieux d'éviter l'instabilité gouvernementale» c'est de nouveau une certaine volonté de relier la recherche politique aux luttes quotidiennes, de ne plus se contenter de renvoyer la recherche au lendemain de la victoire.

Nous devons en tout cas considérer comme positif l'abandon d'une formule que nous jugeons pour le moins ambiguë et nuisible. Nous-mêmes, dans notre part, nous ne nous sommes pas toujours assez gardés de la tentation que constituait cette formule, des facilités qu'elle offrait d'escamoter les problèmes réels, pour proposer, ouvrant des perspectives rassurantes, proposer un tête-à-tête avec des schémas classiques et simples, faciles à concevoir, faciles à mais à la fois fausses et irréalistes.

Aujourd'hui, après la dernière session parlementaire, l'entrée ou le retrait des ministres M.R.P., après le dernier discours de de Gaulle, bien des voiles tombent. Nous voyons ce que signifie une certaine opposition, même si elle n'est plus «constructive». Nous voyons que l'opposition parlementaire de plus en plus marquée à la personne du chef de l'État se situe de plus en plus à l'intérieur du régime et de sa Constitution.

De Gaulle va faire admettre par référendum l'élection au suffrage universel d'un Président de la République aux pouvoirs étendus. Il est possible que Guy Mollet, Pierre Pflimlin, Antoine Pinay et quelques autres disent tout haut qu'ils ne sont pas d'accord. Mais nous savons bien que tout bas ils souhaitent le succès d'un projet dont ils espèrent — les hommes passent, a dit le général — être les bénéficiaires un jour. Il existe de plus en plus nettement une opposition issue de la IV^e République qui rêve de restaurer les mœurs de celle-ci dans le cadre, renforcé si possible, de la V^e.

Nous avons dénoncé depuis longtemps la simplification consistant à faire de l'hostilité à la personne de de Gaulle l'unique critère politique de l'opposition. Nous n'avons pas toujours été compris, nous avons été, à l'occasion, taxés de gaullisme. Aujourd'hui, il apparaît que nous avons raison de vouloir fonder l'hostilité au régime sur autre chose que sur l'apparence actuelle. Nous avons raison de dire que ce régime avait diverses possibilités de se perpétuer et que l'on ne pouvait lutter contre lui qu'en proposant de nouvelles formes de démocratie.

Le contenu de la démocratie et le contenu du programme

Établir une démocratie véritable et réelle, dit Thorez. Voilà en effet le problème. Il faut évidemment savoir ce que les uns et les autres mettent sous cette formule. C'est une des raisons pour lesquelles le P.S.U. fait actuellement un effort pour élaborer un programme de transition. Il ne s'agit dans notre esprit que d'une première approche. Que nos efforts répondent à un besoin, qu'ils rencontrent un écho, nous en voulons pour preuve les larges références faites par Thorez à cette ébauche de programme.

Ici aussi nous pourrions répondre longuement à une polémique qui se poursuit. Contrairement à ce qu'affirme le leader du P.C.F., nous n'avons jamais dit que les nationalisations soient le socialisme. Par contre, nous sommes certainement d'accord avec ce qu'il dit sur leur démocratisation. Il y a, bien entendu, d'autres points de discussions. Thorez cite le problème de la distribution. Il nous reproche de penser «que le système de distribution pourrait être modifié sans que soit modifié le mode de production». En fait nous pensons seulement que l'appareil de distribution est déterminé aussi par le progrès des techniques.

Nous pensons que la distribution considérée comme un service doit prendre le pas sur la distribution commerciale, nous pensons enfin qu'il y a là un secteur d'intervention possible pour les travailleurs. Nous savons très bien que revendiquer de plus grands pouvoirs pour les comités d'entreprises ne signifie pas la fin du capitalisme ; nous savons aussi que revendiquer la mise en place de circuits courts ne signifie pas non plus la fin du capitalisme. Par contre, les circuits courts peuvent contribuer à améliorer le niveau de vie des travailleurs, et la revendication en question souligne les contradictions existant au sein du capitalisme.

La vieille ligne continue d'exister

Sur ce point comme sur quelques autres, Thorez ne va pas jusqu'au bout du réalisme dont son intervention fait preuve. La vieille ligne, la ligne d'alignement sur la position des petits commerçants pris en bloc, continue d'exister sous la ligne nouvelle. Pourtant dans la logique thorezienne il devrait apparaître que les revendications «permettant de tirer toute la chaîne», «l'emploi de toutes les méthodes de lutte», amènent aussi à orienter les travailleurs vers la question de la distribution. La même incertitude est révélée par le passage sur la paupérisation.

Mais encore une fois, là n'est pas aujourd'hui le principal. Thorez se plaint — peut-être n'a-t-il pas entièrement tort — que les autres n'aient pas suffisamment porté attention au programme du P.C.F.

En fait, la formule «restauration et rénovation de la démocratie» freinait le dialogue possible, dans la mesure où elle rendait difficile une discussion de programme vite réduite à la définition d'un minimum commun. Demain, la situation peut être différente. Nous n'avons jamais envisagé notre propre programme autrement que comme un instrument de discussion avec les forces syndicales, avec tous ceux qui, autour de nous, cherchent à donner une forme démocratique à l'avenir, il est bien évident que ce genre de dialogue devra pouvoir intervenir également avec le Parti communiste.

Pierre Belleville.

L'étude que *Tribune Socialiste* publie cette semaine est le résultat d'un travail collectif mené avec deux militants d'une organisation de jeunesse : Jean-Claude Larnicol et Maurice Sèdes. Elle tente de répondre à trois questions :

1) Quelles répercussions la guerre d'Algérie a-t-elle eu sur les mouvements ? (Larnicol) ;

2) Quelles perspectives s'offrent à eux ? (Sèdes) ;
3) Quelles positions pouvons-nous adopter face positions propres ? (Coppermann).

Pas plus qu'il n'y a UNE jeunesse homogène, il DES mouvements de jeunes semblables. Chacun possède orientation, ses structures. Il nous a été impossible de

LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE

On ne peut actuellement, sans créer une confusion, parler des organisations de jeunesse française sans établir entre elles un clivage que justifient leurs structures, leurs moyens d'action et leur idéologie parfois très différents. Cette confusion a pourtant été entretenue depuis 1958 par la création du GEROJEP (Groupe d'Etude et de Rencontres des Organisations de Jeunesse et d'Education populaire) qui s'est exprimé à plusieurs reprises au nom des organisations qu'il regroupe.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les différentes catégories d'Organisations de Jeunesse (Jeunesse politique, Institutions, Mouvement laïques, confessionnels, etc.). Le livre d'E. Coppermann (1) donne à ce sujet les éléments d'information suffisants. Au demeurant, les militants socialistes doivent s'intéresser en premier lieu à l'évolution et au devenir des organisations qui, par leurs traditions, leurs activités et les principes qui les animent, se situent dans l'orbite du mouvement ouvrier.

Ce n'est pas le cas — loin de là — pour toutes celles qui siègent au GEROJEP. Aussi lorsque nous utilisons le terme « organisation de jeunesse » nous devons entendre essentiellement par là les organisations laïques de loisir qui donnent aux militants de base la possibilité réelle d'accéder à la gestion de mouvement à tous les échelons.

L'absence de cadres

Des groupes de base et des équipes d'animation ont été pratiquement décimés ou décapités par le départ massif des jeunes de 20 ans ou de sursitaires. On constate également et ceci n'est pas le fait le moins grave qu'une grande partie de ceux qui reviennent sont souvent perdus pour le militantisme « Jeune », soit parce que ce militantisme leur apparaît insuffisant pour exprimer leur révolte, soit par simple découragement après une telle épreuve.

L'engagement extérieur

Le problème qui s'est posé aux organisations à cet égard était moins celui d'une prise de position contre la guerre, ce qu'elles ont toutes fait à des degrés divers, que celui d'un engagement déterminé dans une action précise (manifestation par exemple) aux côtés ou non des organisations syndicales et politiques.

A de rares exceptions près, dues le plus souvent à des initiatives émanant de leurs échelons locaux ou départementaux, les organisations de loisirs ne sont jamais intervenues en tant que telles dans les quelques manifestations qui ont marqué la lutte contre la guerre.

Créé pendant l'été 1958, le GEROJEP s'est, à plusieurs reprises, accroché au problème algérien (notamment lors du putsch). A aucun moment — sauf peut-être dans l'esprit de certains de ses promoteurs, au début — il n'a semblé pouvoir devenir l'organe de coordination qui aurait permis d'engager une véritable campagne contre la guerre. Lorsque, voici près d'un an, il fait connaître son opposition à la poursuite de la guerre, sa déclaration fut considérée comme un événement important de la vie politique.

Jacques Fauvet, dans *Le Monde*, s'adressant au Pouvoir, invitait celui-ci à prendre conscience que si des organisations aussi diverses que celles du GEROJEP étaient capables d'adopter une position commune contre la guerre, cela devait constituer un avertissement sérieux. L'action du GEROJEP ne devait pourtant pas aller au-delà.

E. Coppermann a expliqué dans son livre les raisons de l'inefficacité du GEROJEP.

Sa composition hétéroclite le condamnait à un rôle d'étude à l'exclusion de toute intervention extérieure déterminante.

Le temps n'a fait que confirmer cette opinion. Il suffit pour s'en convaincre de constater que même sur les problèmes de fascisme et d'O.A.S., le GEROJEP n'a pas réussi à publier un texte faisant l'unanimité de ses membres. Cette impuissance ne serait pour nous pas autrement dramatique au regard de certaines organisations composantes si, pendant toute une période (la plus importante), le GEROJEP n'avait servi aux mouvements laïques de paravent derrière lequel ils se réfugiaient pour justifier leur propre attitude.

Le 27 octobre 1960, par exemple, lors de la manifestation organisée par l'U.N.E.F., la possibilité leur était alors offerte de se joindre au mouvement et d'en faire la manifestation de la jeunesse contre la guerre d'Algérie. Cette initiative attendue depuis le début des événements n'a pas eu lieu (à Paris tout au moins).

Les mouvements de la jeunesse et le pouvoir

La IV^e République ne réclamait en échange des subventions qu'elle accordait qu'une possibilité de contrôle administratif de l'utilisation des fonds, contrôle d'ailleurs tout théorique. Aurait-elle eu la force de réclamer autre chose ? Sans doute pas.

Avec le gaullisme, il en va évidemment tout autrement, et si le contrôle s'est quelque peu resserré, le véritable danger vient d'ailleurs.

Comme tous les régimes autoritaires, le pouvoir gaulliste essaye de s'approprier et de diriger pour son propre compte toutes les activités du pays.

L'offensive qu'il a déclenchée contre les organisations de jeunesse autonomes est restée, dans son application, très confuse, même si le but final énoncé plus haut apparaît clairement au travers de chaque initiative.

Parmi quelques exemples, nous retiendrons la proposition de Maurice Herzog, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, qui tendait à regrouper dans un seul immeuble les sièges nationaux de toutes les organisations, avec un directeur administratif nommé par l'Etat, le matériel étant commun.

Plus significatifs et plus dangereux, parce que plus subtils, sont les organismes de cogestion, qui regroupent des représentants de l'Etat et des mouvements de jeunesse pour organiser des activités qui jusqu'alors étaient du domaine des mouvements. (Il existe actuellement deux organismes de ce genre : COGEDEP, pour les déplacements culturels, et COTRAVAUX, pour les chantiers de travail).

Leur direction — malgré les précautions de forme — reste évidemment entre les mains de l'Etat bailleur de fonds. Si ces initiatives étaient multipliées, il va sans dire que les Mouvements de Jeunesse se verraient peu à peu retirer toutes leurs activités au profit de ces organismes para-étatiques.

Défense des mouvements de jeunes

Nous sommes en face d'une tentative (dégagée pour l'instant) d'intégrer dans les rouages de l'Etat des organisations autonomes liées à divers titres au mouvement ouvrier et c'est à celui-ci de prendre en main la défense des mouvements de jeunesse.

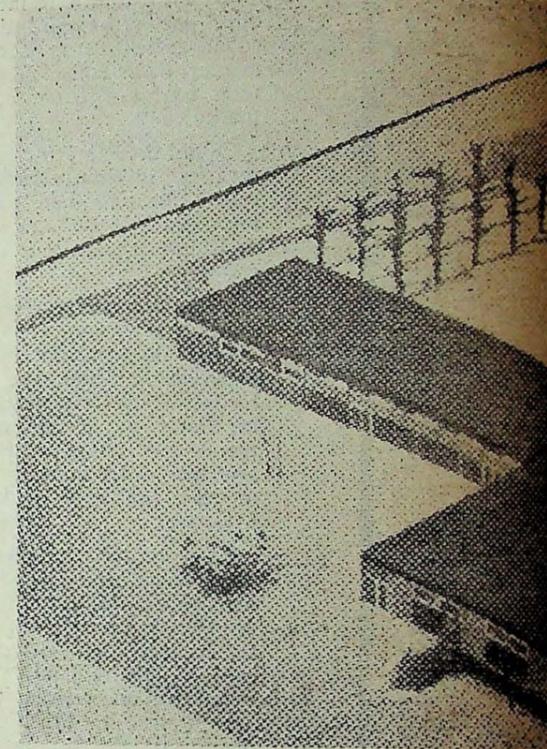
Car si l'attitude des mouvements de jeunesse a été celle que nous venons d'indiquer pendant la guerre d'Algérie, la faute ne leur en revient pas en premier lieu.

Isolés en face d'un Pouvoir qui ne se cachait guère de vouloir remettre en cause ce qu'il appelle les « vieilles structures », ils se sont regroupés sur une base fondamentalement fautive, celle de toute la jeunesse, faute de pouvoir se raccrocher à autre chose.

La jeunesse ne constitue pas une classe à part et vouloir se défendre contre les entreprises de la grande bourgeoisie avec des organisations de jeunesse d'inspiration et de composition bourgeoise constitue un leurre. (Lorsque par exemple les Scouts de France ont signé le texte du GEROJEP rappelé plus haut, la hiérarchie catholique est immédiatement intervenue.)

Le regroupement aurait dû s'effectuer sur des bases claires, entre les organisations laïques et les organisations syndicales ouvrières et enseignantes...

Si les organisations politiques et syndicales cessaient de considérer les mouvements de jeunesse comme des hauts lieux du folklore ou comme un secteur à « noyauter », si elles voulaient bien les envisager comme des écoles de formation militante qui doivent conserver leur originalité et leur indépendance et qui à ce titre méritent d'être défendues, alors les craintes que font naître en nous les initiatives actuelles du pouvoir et celle qu'il envisage de prendre, commenceraient à se dissiper.



Les perspectives

La véritable signification de la cogestion des activités de jeunesse ayant été exposée, il reste à faire apparaître le type d'organisation souhaitée ou au moins encouragée par les Pouvoirs publics. Les chiffres ont au moins le mérite de l'évidence : depuis 1959, la Fédération française des Maisons de Jeunes et de la Culture a reçu, au titre de subvention de fonctionnement, la coquette somme de 1.200.000 NF, ce qui lui donne, et de loin, la première place dans le classement des organisations de jeunesse établi selon le volume de l'aide reçue de l'Etat. Un classement basé sur le patrimoine géré, le nombre d'adhérents, le volume des activités, ne placeraient pas la F.F.M.J.C. dans une position si prestigieuse.

Mais là n'est pas l'essentiel de la question, bien que cette considération semble significative, surtout si l'on se réfère aux principes posés.

Le fonctionnement

« Les usagers de maisons de jeunes et de la culture ont appliqué peu à peu la véritable solution qui est d'associer dans les conseils d'administration les représentants des Pouvoirs publics, ceux des divers mouvements et ceux de l'ensemble des usagers. Ainsi se dégage la notion et la pratique d'une vraie neutralité ou laïcité véritable et positive », écrivait (dans le numéro 100 de *Pas à pas*, revue officielle de la F.F.M.J.C.) A. Léger, délégué général. Cette formule répond admirablement à l'idée de cogestion, mes absolus mais dont la valeur en terme de caractère démocratique.

Quels sont les rôles des différents protagonistes dans la F.F.M.J.C. ? Pour les usagers : le conseil de maison, dont les tâches sont nettement limitées au règlement intérieur de la maison, au fonctionnement des activités. Il délègue ses représentants au conseil d'administration. Il est soumis à une décision du conseil de la F.F.M.J.C. (au son accord). La tutelle des jeunes par les adultes s'exprime par les extraits suivants d'un document officiel de la F.F.M.J.C. : « Le sentent peu de dangers (c'est nous qui soulignons). Ses décisions ou du moins les plus importantes, celles qui engagent les principes, le prestige ou les finances de la Maison étant soumises à l'approbation du direc-

(1) *La génération des blousons noirs*, Maepero, éd.

J.-C. L.

leurs
xiste
son
évo-

quer tous, on voudra bien le comprendre ; d'ailleurs, nous cherchions moins à faire une analyse détaillée de chacune qu'à dresser une manière de bilan global.

Ceci dit, on peut considérer ce premier texte comme l'amorce d'une discussion plus large dont la base demeure liée à nos perspectives socialistes.

Emile Copfermann.

S ET LEUR AVENIR

ET LE P.S.U. ?

Il n'entre pas ici dans nos intentions de fixer l'attitude du P.S.U. par rapport à celle des Mouvements de Jeunes et d'Education populaire. Cela sera déterminé par le programme adopté prochainement.

Mais, nous référant aux travaux de la Commission « Jeunes » qui eut à en débattre, on peut déjà indiquer un ordre de préoccupation.

TANT que la relation travail-loisir demeurera celle que nous connaissons — loisir = récompense du travail — on ne pourra considérer ce temps, dit privilégié, hors des lois générales de la société en place. Sanctionnant le conformisme social, c'est-à-dire l'aliénation au travail, ce moment n'échappe pas aux pressions de la morale sociale : le professeur Marcuse voit dans le loisir actuel un moment se prêtant idéalement aux manipulations, aux contrôles, à l'endoctrinement des individus. D'objets-producteurs ceux-ci deviennent dans cette période objets-consommateurs. Mais ils ne le deviennent que pour autant qu'ils ont été précédemment producteur-aliénés, bons producteurs.

Si nous ouvrons ce chapitre par cette pessimiste évaluation c'est qu'elle fixe les limites véritables d'une « action culturelle » que nous souhaitons tous mais dont nous savons les contradictions dans la période présente. Pour cela, et la Commission « Jeunes » l'a parfaitement compris, nous ne pouvons véritablement faire état d'un « programme ». Tout au plus de perspectives de transition, d'objectifs momentanés. Mais déjà ceux-ci doivent, par rapport aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire, jouer un rôle moteur.

Aussi, bien que la volonté d'un regroupement apparaisse nettement, ce regroupement ne pourrait — ne pourra — se faire à partir de n'importe quel contenu, sur n'importe quelle base : la lutte contre la guerre d'Algérie devait sceller l'unité du GEROJEP. Même sur ce sujet il apparut vite que les positions étaient variées et le GEROJEP fut, à plusieurs reprises, contraint de ne pas prendre publiquement position, faute de pouvoir rassembler tous ses membres sur une plateforme claire.

Cela nous montre les difficultés surgissant dès qu'une « union large » est réalisée : ou elle se maintient sans effet ou elle se défait dans l'action.

Nous devons donc nous efforcer de susciter des actions unitaires, mais pas au détriment de leur contenu. Ainsi la co-gestion : bien que les mouvements soient divisés sur l'attitude à prendre, nous devons dénoncer les menaces que ces nouveaux organes portent en eux — la remise en question de l'indépendance des mouvements vis-à-vis de l'Etat — tout en sachant qu'une partie des associations de jeunesse ne nous suivra pas.

Deux formes d'action

Deux formes d'action sont à envisager : celles qui partent de nos positions, dont nous prendrons l'initiative et que nous proposerons à d'autres organisations ; celles qui viennent d'une ou de plusieurs organisations, que nous soutiendrons, peut-être en précisant les limites ou le caractère momentané de ce soutien. Le programme que le P.S.U. établit permettra de situer dans l'ensemble ces revendications.

Dans les deux formes d'action, les contacts d'organisation à organisation préciseront les attitudes réciproques. Mais cela n'exclut nullement l'expression, au sein même des mouvements, de nos positions générales.

Pour nous, le combat « culturel » n'est pas coupé d'autres combats et justement pour cette raison certaines positions dites « techniques » nous apparaîtront dans leurs contradictions. Revenons une fois encore à la co-gestion : acceptable, si on la détache du contexte, elle est la gestion commune par l'Etat et les mouvements des fonds, du matériel destiné aux jeunes. Sous la V^e République, la co-gestion concerne des secteurs touchés jusque-là par des mouvements à structure autonome : elle est l'entrée des représentants de l'Etat gaulliste dans ces secteurs.

Aussi ce qui peut apparaître au plan pure-

(Suite en page 8)

teur et du conseil d'administration, les tentatives par trop téméraires seraient bloquées par ces vetos. Quand on sait que le Conseil de Maison est présenté par la F.F.M.J.C. comme le modèle de gestion par les jeunes on s'étonne.

Certains mouvements de jeunesse adhèrent à la F.F.M.J.C. et siègent dans ses organismes responsables. Dans un récent rapport moral, le secrétaire général de la Fédération indiquait que l'orientation actuelle allait vers une réduction de leur importance. D'organisme dont les moyens sont à la disposition des mouvements, la F.F.M.J.C. tend à devenir une super-organisation de jeunesse.

Rôle des Pouvoirs publics : la F.F.M.J.C. est placée sous les auspices du ministère de l'Education nationale et éventuellement d'autres ministères susceptibles de s'intéresser au fonctionnement de la Fédération (« ...les statuts et règlements intérieurs... doivent être soumis à l'approbation des ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur »). La représentation des Pouvoirs publics est de droit et assurée selon les échelons, départemental et local, par les délégués des ministères intéressés — le préfet, l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Il faut noter que l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports peut à lui seul bloquer une décision du Conseil d'administration s'il juge qu'elle implique des questions de principe général. Hormis ce cas, il faut un tiers des membres du C.A. pour que ce veto puisse jouer.

En fait, la « valeur » des membres du C.A. est différente selon les cas. L'opinion du maire (bailleur de fonds), celle de l'inspecteur de la J. et S. pèsent d'un autre poids que celle des usagers, issus du Conseil de Maison. Selon la vieille formule : tous égaux mais certains un peu moins que les autres.

Une formule idéale...

Il faudrait maintenant s'étendre sur les activités pratiquées dans les Maisons de Jeunes. On peut dire qu'elles ressortissent plus à la fonction « délassement » du loisir (selon la terminologie des sociologues) que de la fonction « formation ».

La F.F.M.J.C. se définit elle-même comme une institution de jeunesse : on pourrait dire comme un service public. De la même façon qu'il faut des crèches, des jardins d'enfants, des centres de protection maternelle et infantile, peut-être faut-il des institutions de jeunesse pour, dans le cadre de la société capitaliste, « intégrer » les jeunes à celle-ci.

Notre exemple de la F.F.M.J.C. ne tend nullement à présenter un dénigrement de ses animateurs, ni à sous-estimer certains cas d'espèces. Les statuts dont nous avons fait état sont des statuts-types, donc susceptibles d'aménagements : certains C.A. fonctionnent en donnant plus (ou moins) de poids au Conseil de Maison. Bref, la réalité de l'ensemble peut présenter des visages différents. Mais la doctrine générale est partout semblable.

Pour des militants socialistes le problème se pose évidemment d'une autre façon. De tous les côtés et pas seulement sous la plume d'économistes socialistes on lit que la société française est inadaptée au développement technique. Qui le conteste ? Personne. Et l'on nous propose, en substance, pour résoudre le « mal de la jeunesse » d'adapter les jeunes à cette société.

La voie est de soutenir des formes d'organisation autonomes de la jeunesse. Il n'est pas un éducateur digne de ce nom qui ne soit persuadé de la valeur pédagogique des « méthodes d'éducation active ».

Pour l'auto-gestion

Pour ce qui nous intéresse, le fonctionnement d'une association vaut autant que les activités qui y sont pratiquées. La méthode active c'est de permettre aux jeunes de se confronter, de façon réelle, vivante, avec la société, de la jauger, d'en constater les imperfections, les menaces, dans un domaine, au moins, où ils peuvent assurer quelques responsabilités : celui de leurs loisirs. Parce que là comme ailleurs les options générales demeurent sous la pression des lois générales de la société en place, la liaison avec des problèmes plus généraux s'opère naturellement.

L'expérience de la démocratie sous-entend un contrôle réel : La notion de responsabilité réelle n'a pas en soi de vertus révolutionnaires, pensera-t-on. Non, certes. Il ne s'agit pas de constituer une micro-société idéale (non viable d'ailleurs) mais de vérifier dans l'action un certain nombre de principes de base, ceux-ci demeurant liés à un déterminisme social, économique, politique évident.

Utopie ? Non. Cela n'est pas une vue de l'esprit. Cela a été expérimenté, vécu par certains mouvements d'« usagers » (les Auberges de la Jeunesse, notamment) qui ont formé de nombreux militants du mouvement ouvrier.

M. S.

les mouvements de jeunes ... et le P.S.U.

ment « technique » (organisation des loisirs, mais ce plan existe-t-il?), une conquête, constitue-t-il un danger.

Défense des mouvements

C'est d'abord par la défense des mouvements de jeunes et d'éducation populaire que nous nous imposons. Défense de leur indépendance, face aux tentatives d'intégration du pouvoir qui s'établissent à plusieurs niveaux :

- préservation du pluralisme, garantie naturelle contre l'embrigadement des jeunes dans un mouvement unifié, d'Etat ;
- défense de leur droit de réunion, d'expression ;
- défense du droit de regrouper les jeunes suivant les affinités ;
- droit aux subventions pour les mouvements ouverts à tous ; considérés comme éléments de l'éducation permanente, ils doivent être subventionnés suivant l'importance de leurs activités ;
- droit à l'autoformation des cadres, ceci dans les locaux ouverts par l'Etat (Centres d'éducation populaire) avec éventuellement son contrôle.

Il va sans dire qu'une telle défense dépasse

l'attitude particulière que nous pourrions adopter face à tel ou tel, avec les objectifs duquel nous ne serons pas fondamentalement d'accord. L'exemple le plus récent concerne le Conseil français des Mouvements de Jeunesse (organisme technique regroupant mouvements de jeunesse catholiques, protestants et israélites, scouts ou non). Lors de ses dernières journées d'études, au Palais de l'UNESCO, on y annonça une participation maximum aux organismes de cogestion. Ce qui n'empêcha nullement le C.F.M.J. de défendre publiquement le principe de la représentativité de l'U.N.E.F. remis en question par M. Herzog.

Prolongements politiques

Dans le régime gaulliste toutes les tentatives centralisatrices s'enrobent d'un souci d'efficacité — souvent convaincant — et présentent deux aspects. Un aspect positif : accroissement des moyens matériels mis à la disposition des jeunes, place aux mouvements accordée dans des organes consultatifs ou de collaboration. Un aspect négatif : la mise en place de superstructures, la neutralisation d'associations par l'action concurrentielle d'institutions « élargies ».

On ne peut détacher le premier du second aspect. La création de la F.N.E.F. anti-U.N.E.F., de l'A.S.S.U. anti-O.S.S.U. ont démontré que la volonté de mise au pas pouvait prendre les formes les plus directes.

Faudrait-il alors adopter une position systématiquement hostile ? Certainement pas. Contrôle, gestion totale : mais à quelles conditions, en échange de quoi ? Chaque fois il importera d'envisager tous les aspects des initiatives gouvernementales. La dernière idée mise en avant — un Service national des Loisirs et de Culture — présente ainsi le souci d'une cohérence des actions de loisirs. Mais on voit vite l'organisme de cogestion que le gouvernement pourrait, partant de cette idée, avancer.

Si nous réclamons la suppression du Haut Comité de la Jeunesse, du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports c'est que le rattachement de toutes les questions de jeunesse, d'éducation populaire au ministère de l'Education nationale, pris en charge simultanément par l'Etat, les enseignants, les mouvements, les usagers, préservera le contenu de l'action culturelle de l'action éducative.

E. C.

Informations sociales.

Retraite complémentaire pour tous les salariés

Le ministre du Travail a signé en avril dernier l'arrêté d'extension obligatoire de l'accord, conclu le 8 décembre 1961, entre le C.N.P.T. et les organisations C.F.T.C. et F.O.

Cet accord est ainsi étendu à ceux des salariés qu'il ne couvrait pas encore.

Désormais, les entreprises devront affilier leur personnel à un organisme de retraites sur la base d'une cotisation d'au moins 2,5 % des salaires (dernier délai : 1^{er} juillet 1962) les cadres ne sont pas visés par l'accord ; ils bénéficient depuis longtemps déjà d'un régime particulier de retraites complémentaires. D'autre part, les salariés qui bénéficient d'un régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires, cheminots, mineurs, etc.) restent également en dehors de son champ d'application.

La Cour de Cassation tranchera

Lorsqu'un mouvement de grève de durée limitée est déclenché (par exemple : une demi-heure), il arrive que la direction interise la reprise du travail jusqu'à la fin du poste. Le motif invoqué est la désorganisation du travail. En réalité, il s'agit de sanctionner les grévistes ; l'arrêt de travail d'une demi-heure aboutit à faire perdre jusqu'à 8 heures de salaires. Cette sanction a-t-elle une base légale ?

Dans un procès récent, la Cour d'Appel de Paris a donné raison aux patrons. Elle a estimé que l'employeur demeure libre d'assurer comme il l'entend la marche de son entreprise et d'en fixer les horaires ; le salarié ne peut donc pas, à la suite d'un débrayage de courte durée, réclamer le salaire perdu pendant le reste du poste de travail s'il lui a été

défendu de le reprendre avant la fin de la demi-journée en cours.

Mais les ouvriers ont formé un recours en cassation.

Il est hors de doute que l'interdiction de la direction s'analyse comme une mise à pied pour faits de grève ou comme un lock-out. Or le Code du Travail prohibe la mise à pied pour faits de grève comme le lock-out.

Il faut espérer que les juges de la Cour de Cassation n'accepteront pas la remise en cause des droits des travailleurs au mépris de l'esprit de la loi.

Travail et mortalité

La table suivante indique la proportion des accidents mortels survenus annuellement par rapport au nombre des salariés pour certaines branches industrielles.

Bâtiment et travaux publics : 1 décès du travail pour 1923 salariés. — Transports et manutention : 1 décès pour 2.225 salariés. — Chimie : 1 pour 4876. — Alimentation : 1 pour 6.964. — Métallurgie : 1 pour 7.139. — Cuir et peaux : 1 pour 16.700. — Textiles : 1 pour 63.333.

Licenciement et garanties contractuelles

Une convention collective prévoit qu'en cas de renvoi, l'employeur doit préalablement recueillir l'avis d'un conseil de discipline. Un employeur omet de remplir cette formalité. Il argue que cet organisme n'avait pas été mis en place et qu'il ne pouvait donc le consulter.

La Cour de Cassation (Chambre sociale) n'a pas retenu cette défense (11 octobre 1961). Elle a indiqué que la circonstance invoquée ne changeait rien aux obligations de l'employeur qui devait assurer au salarié menacé de licenciement les garanties prévues par la convention collective. La rupture était donc abusive.

S'il est certain que la protection des travailleurs est intimement liée au rapport de forces entre patronat et salarial, il n'en demeure pas moins que la multiplication de conseils de discipline par voie contractuelle serait de nature à améliorer la sécurité de l'employé dans l'entreprise.

Licenciement et ancienneté dans l'entreprise

Le salarié licencié pour cause de réorganisation de l'entreprise, avec versement des préavis et de l'indemnité, ne justifie par l'abus du congédiement en invoquant simplement l'ancienneté de ses services et l'impossibilité où il se trouve

en raison de son âge de retrouver une situation comparable

Il prouve le préjudice qu'il subit, mais non le caractère abusif de la rupture. (Cour de Cassation, Chambre sociale, 25 octobre 1961.)

Le néo-capitalisme reste bien... le capitalisme.

Sécurité sociale : 500 milliards de soins en 1959 600 milliards en 1960

En 1959, la Sécurité sociale (tous régimes a remboursé aux assurés sociaux (toutes catégories) pour 492 milliards d'anciens francs de soins (chiffres définitifs) et en 1960, pour 593 milliards (chiffres provisoires).

En 1959, les frais de médecin et de chirurgien représentaient 94 milliards, soit 19 % de la somme totale, les frais d'hospitalisation 238 milliards, soit 48 %, les frais de pharmacie 119 milliards, soit 24 % (le reste se répartissant entre les frais de dentiste, d'infirmière, de cure thermique, de lunettes, d'orthopédie).

Il apparaît donc que le poids des honoraires médicaux et chirurgicaux dans le budget de la Sécurité sociale est relativement faible. Les controverses qui ont eu lieu autour du corps médical sont en partie gratuits. Elles masquent notamment la nécessité d'une nationalisation de l'industrie pharmaceutique.

Il faut également noter que la part globale du régime général (ouvriers et employés de l'industrie et du commerce) et des régimes qui lui sont rattachés (fonctionnaires civils, ouvriers, veuves et orphelins de guerre) était de 80 % environ, et celle des divers régimes spéciaux (salariés, mineurs, cheminots, R.A.T.P., marins, militaires, etc.), de 20 %.

La mortalité des jeunes par accident

Les accidents représentent une fraction importante et croissante des décès des adolescents (15-19 ans). En France, cette proportion s'est élevée, entre 1931 et 1958, de 17 % à 53 % pour les garçons et de 4 % à 25 % pour les filles.

Cette progression est essentiellement due aux accidents de la circulation : 38 % des décès des adolescents et 18 % des décès d'adolescentes leur sont imputables.

Il serait peut-être temps que les pouvoirs publics (mais aussi les parents et les éducateurs) songeassent à lutter effectivement contre ce qui apparaît d'ores et déjà comme un fléau.

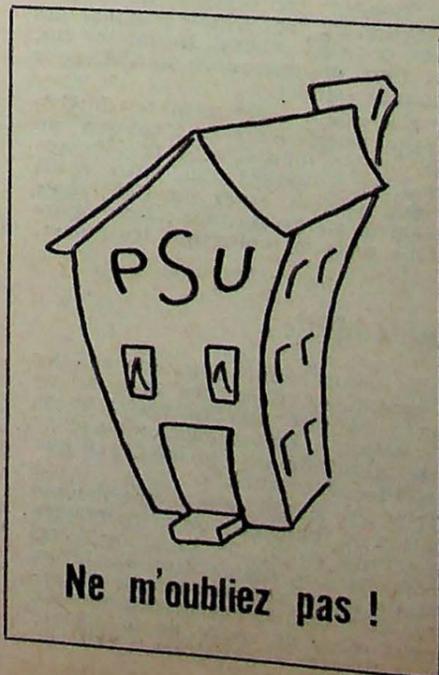
Histoire des populations et contrôle des naissances

« Sous Louis XIV, pour que la population demeurât stationnaire, il fallait que chaque femme ait, en moyenne, au cours de sa vie génésique, entre 8 et 9 grossesses. En 1960, le même résultat démographique est atteint avec une moyenne de 2,2 grossesses. Si l'on veut simplement maintenir ce résultat, il faut que chaque femme évite, en moyenne, six grossesses. Les huit grossesses, et plus en 1680, étaient donc nécessaires pour qu'une famille puisse voir deux de ces enfants atteindre l'âge du mariage et se reproduire à leur tour. La mortalité était énorme et la mortalité infantile souvent supérieure à 30 %... » (J. Sulzer, dans les « Cahiers Laënnec », n° 1, 1961.)

« Mme Arnaud, mère du grand Arnaud, mariée vers l'âge de 12 ans, mettait au monde 20 enfants en 25 ans et mourait d'épuisement à la naissance du dernier. Elle était alors âgée de 39 ans et 11 de ses enfants étaient déjà morts en bas âge... » (J. Hecht et G. Chastekand, dans « Esprit », novembre 1960.)

« (Autrefois), avec la fécondité physiologique, et en l'absence de guerre et l'épidémie (les) populations doublaient à peu près en 150 ans. En fait, leur effectif augmentait peu, les catastrophes étant loin d'être exceptionnelles.

« Grâce à la baisse de la mortalité, et toujours dans l'hypothèse d'une pleine fécondité physiologique, le temps de doublement ne serait plus aujourd'hui que 18 ans. La comparaison de ces deux chiffres — 150 ans et 18 ans — permet d'apprécier mieux que tout commentaire le chemin parcouru (depuis deux siècles). » (J. Bourgeois-Pichot, dans « Population », n° 3, 1952.)



BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche. (Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 8, rue Henner, Paris-9^e.)

— Directeur-Gérant : Roger CERAT —

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.
59-61, rue La Fayette
Paris (9^e)

Encore les grèves...

MONSIEUR JOUBERT, président de la commission du statut a bien annoncé aux cheminots qu'il ne répondrait pas aux demandes des fédérations concernant une augmentation de 11 % du salaire de base. Il était ainsi bien annoncé la volonté du ministère des Travaux publics de ne pas répondre aux revendications et si l'on se souvient du lock out de Sud Aviation, à Nantes, on saura qu'un tel refus ne signifiait pas une position adoptée à la légère. La décision pour Nantes fut prise de Paris : les ouvriers se sont trouvés dehors du 24 mai au 6 juin.

Pourtant, dimanche matin, les cheminots C.G.T. du dépôt d'Avignon ont, bien que les grandes fédérations aient décidé de ne rien faire avant leur rencontre du 14 juin, lancé le mouvement. Dimanche soir, huit dépôts suivaient l'exemple d'Avignon. Dans certains cas, syndicats C.F.T.C. et autonomes suivaient la C.G.T. Partout où elle était décidée, la grève était largement suivie.

Pas de mouvement généralisé

Cela signifie-t-il l'amorce d'un mouvement généralisé. Nous ne sommes pas pythones et les prévisions ne sont pas notre fort en la matière. Bien que l'initiative de la grève revienne à la base, l'effet de surprise n'a guère joué. Tout le monde s'attendait à un mouvement de ce genre.

Mais, d'autre part, si une certaine combativité s'exprime de la sorte, on ne trouve pas encore la volonté d'engager un combat généralisé. Dans « l'Humanité », Séguy, secrétaire général de la fédération des cheminots C.G.T., l'a indiqué : « Nous ne sommes pas, à la C.G.T., hostiles par principe à une grève illimitée, mais nous en mesurons le caractère, la portée. Cette idée est en germe, mais à vouloir se précipiter, on risquerait de compromettre la moisson. »

GREVE A L'A.P. DE PARIS

Les 7 et 8 juin, la grève des infirmiers et personnel des hôpitaux de Paris atteint une rare ampleur pour cette profession. Mieux que tous les articles larmoyants sur la grande misère des hôpitaux, elle permettra peut-être de faire avancer le problème de la santé publique en France.

Nous nous proposons de revenir sur cette importante question dans notre numéro de la semaine prochaine.

Mais Séguy qui agit ainsi l'épouvantail de la grève générale revient à la tactique actuelle des mouvements tournants vers lesquels, incontestablement, vont ses préférences. « Certains journaux réactionnaires interprétant de façon tendancieuse nos propos lors de notre conférence de presse nous prêtent l'intention de poursuivre l'objectif d'une grève générale illimitée des trois corporations : cheminots, gaziers-électriciens, mineurs. Ils voudraient sans doute cristalliser l'attention sur cette perspective et contrarier ainsi les initiatives d'action sur lesquelles les travailleurs sont appelés à se prononcer démocratiquement. »

Dans le précédent cas, celui de Nantes dont nous parlions, l'action localisée n'a guère été payante. Et l'on sait bien que l'étalement dont les effets sont plus facilement surmontés facilitent la répression. A Avignon, une trentaine de sanctions auraient été déjà prises contre des cheminots. La combativité des militants risque maintenant de s'épuiser dans la lutte pour la suppression des sanctions.

Négocier : Mais comment ?

La déclaration de Séguy affirme : « Les cheminots souhaitent trouver, par voie de négociations, une issue au conflit qui les oppose au Gouvernement et à la direction S.N.C.F. » Nous savons bien que la négociation ne s'amorce que suivant le rapport de forces. Si Joubert a jugé qu'il n'avait pas à répondre aux revendications des fédérations c'est que le rapport de forces joue en la faveur des positions gouvernementales. On trouvera, face aux revendications de l'Electricité et du Gaz de France, la même intransigence : les fédérations E.G.F. de la C.G.T., de la C.F.T.C., F.O. et C.G.C. ont été reçues, jeudi dernier, par leurs directions générales. Il leur a été confirmé que le Gouvernement s'opposait à l'ouverture de discussions sur les salaires. On peut aussi interpréter cette fin de non recevoir d'une autre façon.

Le Pouvoir recherche l'épreuve de force, sachant qu'il pourra facilement la surmonter tandis que les forces ouvrières, divisées, s'épuiseront pour longtemps. La rencontre de mardi dernier des responsables syndicaux pour trois secteurs du Secteur public nous éclaire sur la tactique adoptée. Mais il ne nous semble pas évident que le meilleur moyen d'aboutir réside dans la fragmentation des mouvements. L'heure n'est peut-être pas à la grève générale, mais l'on ne doit pas non plus briser la combativité des masses dans des luttes isolées.

Jacques Copp.

LA MUTUALITÉ ET LA COOPÉRATION DANS L'AGRICULTURE FRANÇAISE

AINSI que nous l'avons exposé dans notre précédent article, le 44^e Congrès de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricole a été centré sur le IV^e Plan et le Marché commun. Quelles que soient les critiques et les réserves qu'on puisse formuler à l'égard de ces deux institutions, il convient cependant de tenir compte de leur existence : c'est-à-dire en tirer le meilleur parti en attendant de les réorienter définitivement dans une perspective socialiste.

La résolution générale du Congrès, votée à la suite du rapport de M. du Douet de Gravelle, définit les positions du C.N.M.C.C.A. :

— sur la planification française : le Congrès réclame que le Parlement soit associé à la détermination des grandes options de base du Plan, et estime que les investissements d'origine publique devraient être un mécanisme d'incitation pour les entreprises qui s'engagent à exécuter le Plan.

— sur la partie agricole du IV^e Plan, le Congrès a estimé que celui-ci n'avait pas dégagé une politique as-

le actions régionales sans pouvoir les analyser plus à fond.

Incontestablement, ce Congrès a été une assemblée de travail, fort bien préparée par de copieuses brochures imprimées qu'on aimerait voir être répandues dans le milieu agricole, car il s'agit d'une vulgarisation intelligente qui rendrait d'incontestables services à tous les exploitants.

Il aurait donc été vain d'attendre de ce Congrès des prises de position politiques fracassantes, d'autant que la diversité des participants imposait des textes de compromis sur les options de base. Cependant, on peut estimer que les motions qui ont été adoptées sont suffisamment critiques pour que les organisations agricoles spécialisées ne se laissent pas prendre à certaines solutions gaullistes à tendance néo-corporatiste.

Nous sommes persuadés, d'autre part, que de nombreux dirigeants de la C.N.M.C.C.A. sont conscients de l'ambiguïté du Marché commun agricole et de l'inefficacité relative du plan dans le système économique actuel. Ils savent aussi que l'agriculture va se trouver prochainement placée

ral au centre de leurs préoccupations.

CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES,

— Estime qu'il est impossible de mener une action efficace pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles sans aborder avec réalisme le problème foncier ;

— Constate que le Crédit Agricole, en l'état actuel de la législation de la limitation de ses ressources à long terme, aurait besoin de concours exceptionnels de l'épargne publique pour résoudre complètement ce problème ;

— Affirme d'autre part, qu'indépendamment de l'aspect financier de ce problème foncier, se posent des questions juridiques auxquelles il faut que l'Etat apporte rapidement des réponses satisfaisantes, en plein accord avec les organisations professionnelles agricoles ;

— Regrette que les S.A.F.E.R., malgré l'encouragement dont leur création a bénéficié de la part des Pouvoirs publics, n'aient pas encore reçu de ceux-ci les moyens juridiques et financiers qui sont la condition de leur action.

Motion de la coopération agricole

— Le Congrès, considérant l'œuvre du Centre national de la Coopération agricole,

— Demande, une fois de plus, que les moyens lui soient donnés de poursuivre au niveau des besoins, et notamment que soit intensifiée la tâche de formation et de perfectionnement des cadres tant élus que salariés de la coopération agricole,

— Il demande qu'un effort accru soit accompli en faveur de la promotion des jeunes agriculteurs dans les responsabilités gestionnaires de nos organisations à tous les échelons,

— Le Congrès, confirmant son opposition à tout monopole sur le plan économique,

— proclame le droit à l'expansion de la coopération agricole, seule l'agriculture de groupe pouvant permettre à l'agriculteur européen, compte tenu de la structure de la majorité des exploitations des six pays de la Communauté, de lutter à armes égales dans une économie plus libérale et plus compétitive,

— Il affirme dans ces conditions qu'il est du devoir du gouvernement de poursuivre une politique constante en encourageant et en facilitant le développement de la coopération agricole, meilleur et plus sûr moyen d'assurer la modernisation et le maintien des exploitations familiales qui constituent la trame et le fondement de l'agriculture européenne.

Motion de la Mutualité agricole

LE CONGRES :

— Réaffirme la nécessité de laisser aux Conseils d'administration élus de la Mutualité sociale agricole la pleine responsabilité qu'ils revendiquent,

— S'élève avec énergie contre toute disposition qui irait à l'encontre de tels principes et qui tendrait à substituer au contrôle de l'Etat une imixtion abusive de l'administration dans la gestion des Caisses.

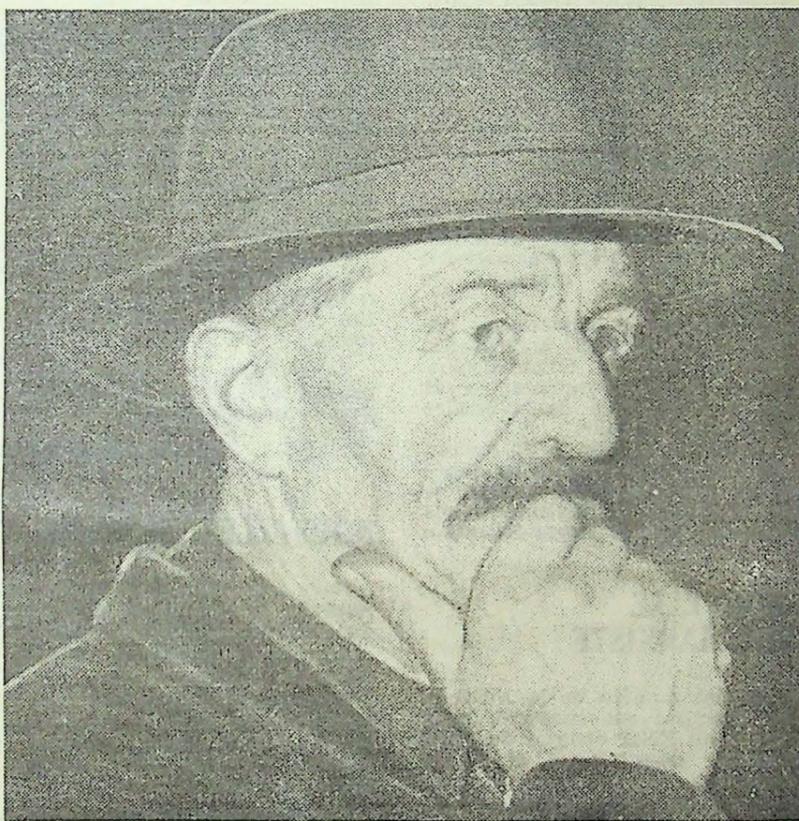
Motion sur les actions régionales

LE CONGRES RECOMMANDE :

1. — Que les organisations de Mutualité, Coopération et Crédit mutuel agricoles — en accord avec toutes les organisations professionnelles représentatives de l'Agriculture — s'efforcent de participer activement à l'élaboration et à l'exécution des plans régionaux, notamment en ce qui concerne l'établissement des tranches opératoires ;

2. — Que les organisations de Mutualité, Coopération et Crédit mutuel agricoles soient représentées es qualités dans les Comités régionaux d'expansion économique, dont l'autorité et la valeur représentative doivent être renforcées ;

3. — Que les organisations de Mutualité, Coopération et Crédit mutuel agricoles participent à l'administration et à la gestion des sociétés créées en vue d'assurer l'expansion régionale ; les S.A.F.E.R., les sociétés de développement régional, les sociétés d'économie mixte, etc.



Le paysan français : il s'interroge toujours

sez nette de réformes des structures et qu'il était loin de mener à la parité des niveaux de vie ; de même le Plan ne répond pas aux exigences de la « politique d'aménagement des structures des zones rurales ».

— en ce qui concerne le Marché commun, la C.N.M.C.C.A. a confirmé son attachement à la Communauté économique, entendue comme une véritable intégration des économies fondées sur une politique agricole commune. Mais encore faudrait-il que les Pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour que l'Agriculture française « puisse tirer parti au mieux de ses chances dans le Marché commun » !

Le Congrès ne se sent donc pas opposé, mais il entend cependant se réserver le droit de dénoncer les insuffisances de la politique agricole tant intérieure qu'extérieure ; il souhaite aussi informer les organisations non-agricoles afin que le monde paysan ne se coupe pas des autres groupes sociaux.

Mais l'agriculture ne pourra progresser que si elle trouve les millions nécessaires pour animer les organisations professionnelles et syndicales agricoles, et en tout premier lieu la coopération : c'est donc un vaste effort de recrutement et de formation qui s'impose.

En matière de protection sociale et familiale, le Congrès demande :

— la suppression des abattements de zone en matière de calcul des prestations familiales agricoles ;

— l'amélioration des prestations de vieillesse ;

— la création de régimes complémentaires de retraite vieillesse pour les salariés et pour les exploitations agricoles.

Faute de place, nous nous contentons de citer ci-dessous les passages les plus caractéristiques des motions votées sur le Crédit, la Coopération et

dans une situation de crise provoquée par la mise en œuvre du Marché commun et par l'accélération du progrès technique qui favorisera des solutions révolutionnaires.

En conclusion, la C.N.M.C.C.A. sera sans doute conduite à prendre de plus en plus conscience des limites du régime et devra adopter une attitude plus franchement critique, tout en demeurant réaliste. La construction d'une « agriculture de groupe » donnera toutes leurs chances à la coopération et à la mutualité.

J.-C. Barigel.

Motion du Crédit agricole

LE CONGRES,

— Ayant pris connaissance du rapport présenté par M. Albert Thimel, au nom de la Fédération nationale de Crédit agricole sur les investissements et leur financement dans le IV^e Plan et le Marché commun ;

— Approuve entièrement ce rapport et ses conclusions.

CONCERNANT L'EXECUTION DU IV^e PLAN,

— Demande que la déclaration d'intention que constitue le Plan se traduise effectivement par l'inscription dans des lois budgétaires des crédits prévus par le IV^e Plan, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé, et notamment dans le III^e Plan ;

— Estime qu'indépendamment des investissements réalisés par l'Etat ou avec son concours direct, des dispositions énergiques doivent être prises pour que l'épargne soit dirigée au maximum vers les organismes financiers qui orientent leur action vers la réalisation des objectifs du Plan et qui mettent la notion d'intérêt géné-

JOURNEES D'ETUDES

Savoie-Haute-Savoie

Elle réunit, le 27 mai, à Sévrier, au bord du Lac d'Annecy, soixante participants des deux départements.

Premières impressions : ce fut très tonique et très dense. Tant l'exposé de Bernard Comte, sur « le 4^e Plan et les problèmes de la planification démocratique », que l'exposé de Manuel Bridier, du C.P.N., sur le « Front Socialiste », furent un réel apport pour la compréhension et la réflexion des militants. Peut-être faudrait-il envisager pour l'avenir, des carrefours d'échange, avant la discussion générale.

Le film *J'ai huit ans* fut projeté après le repas en commun et suscita intérêt et émotion.

Cette première expérience de journée d'études aura marqué dans les deux fédérations et nous amène à souhaiter que les programmes régionaux de formation du P.S.U. tiennent compte de la décentralisation à l'échelle de deux ou trois départements pour des journées ou week-ends, rassemblant un assez grand nombre de participants.

NICE

1^{er} juin : Echec antifasciste

Depuis quelques années, 23 organisations (Ligue des Droits de l'Homme, Exploités agricoles, L.I.C.A., P.S.U., J.S.U., E.S.U., P.C., C.G.T., Mouvement de la Paix et une quinzaine d'organisations para-communistes) ont formé, dans les Alpes-Maritimes, un Front antifasciste, front qui se signale de temps en temps par une distribution de tracts appelant un meeting. Chaque fois, le P.C. et organisations dépendantes ont imposé leur scénario qui se terminait par un meeting entre quelques centaines de convaincus...

Cette fois-ci, le P.S.U., las de ces manifestations dont il ne sort jamais rien (délégation à la Préfecture, meeting-chapelles, etc.) avait proposé de manifester *parmi la foule* en constituant des groupes d'une dizaine de militants sur les trottoirs des rues passantes de Nice, au moment où les travailleurs rentrent chez eux, groupes qui, à une heure dite, déploieraient des banderoles et crieraient des slogans antifascistes. Les organisations d'obédience communiste refusèrent ce genre de manifestations qui n'entraîna sans doute pas dans le schéma défini Carrefour Châteaudun, et, après deux heures de discussion, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, mais prédisant un échec, le P.S.U. se rangea à la majorité qui désirait un « scénario » classique : délégation à la préfecture appuyée par les militants.

— 1er juin, 18 h 30 : comme nous l'avions prévu, 200 C.R.S. empêchent l'accès à la préfecture et la manifestation tourne court dans l'écoeurement des militants et l'ignorance du grand public.

Une fois de plus, le P.C. fossilisé a fait le jeu du fascisme et du gouvernement. Le P.S.U. est bien décidé à ce que cet échec soit le dernier.

PROGRAMME DU STAGE ETUDIANT

(du 9 au 16 septembre)

Le stage commencera par un débat général, avec le concours de membres du P.S.U. et de personnalités invitées, sur la situation de la jeunesse dans la nation et dans le Parti; nous aborderons dès ce premier jour les problèmes posés par le double engagement politique et syndical.

Le programme du stage est axé autour des problèmes concrets du syndicalisme étudiant. Le stage se partage également entre des séances d'exposés théoriques et des groupes de travail :

- rétrospective du travail de l'U.N.E.F. à travers ses congrès;
- étude du travail d'une A.G.E. Co-gestion;
- relations entre l'U.N.E.F. et les autres organisations (syndicats et mouvements de jeunesse);
- réforme de l'enseignement;
- syndicalisme et Front socialiste; syndicalisme et planification;
- démocratisation de l'enseignement et allocation d'études.

Le dernier jour du stage, nous reprendrons le débat engagé au début : à partir du travail d'étude fourni dans le stage, comment résoudre les difficultés qui se posent aux militants du Parti qui travaillent en même temps à l'U.N.E.F.

Fédération de l'Yonne

La Fédération de l'Yonne reçoit le samedi 16 juin 1962 notre camarade Gilles Martinet, Secrétaire national adjoint du P.S.U., directeur de *France-Observateur*.

Deux réunions publiques sont organisées le 16 juin 1962 : à 17 heures, à Auxerre, salle du Grand-Casino, boulevard du 11-Novembre; à 21 heures, à Sens, salle de la Justice de Paix, Hôtel de Ville.

Le dimanche 17 juin, à 10 heures, une réunion privée, réunira les adhérents et sympathisants autour de Gilles Martinet, à Migennes, salle Chantoiseau, avenue Roger-Salengro.

LA NOUVELLE REVUE MARXISTE

Le dernier numéro de la *Nouvelle Revue Marxiste* est consacré, pour l'essentiel, au XXII^e congrès du Parti communiste de l'U.R.S.S. et à ses conséquences.

Pierre Naville examine d'abord l'attitude du Parti communiste. Derrière l'assurance de ses dirigeants, il décèle toute une série de questions ouvertes et non résolues, celle de la définition d'un véritable programme socialiste et celle de l'autonomie du mouvement français par rapport au parti-guide ou par rapport aux vieux schémas tactiques.

Il montre ensuite que tous ces problèmes ne doivent pas seulement être discutés à l'intérieur du parti communiste, mais par l'ensemble de la gauche socialiste.

Dans son article « Les avatars de la conception marxiste de l'Etat », Victor Fay analyse les contradictions des nouvelles conceptions soviétiques sur l'Etat qui offrent de curieuses analogies avec les conceptions de Fernand Lassale sur l'Etat populaire libre en leur temps par Marx lui-même. Il ramène en conclusion ces contradictions à leurs origines réelles, c'est-à-dire au stade où se trouve encore l'U.R.S.S., d'une société de transition où le capitalisme est détruit, mais où le socialisme n'est pas encore construit.

J.-M. Vincent étudie, lui, la dynamique de la déstalinisation à partir des problèmes laissés à la société soviétique par le stalinisme.

Il montre pourquoi Khrouchtchev a pu vaincre ses adversaires en se plaçant résolument à la tête d'un courant réformateur et affronter certaines des difficultés les plus grandes. Il conclut cependant que le khrouchtchevisme ne sera qu'une étape qui devra être dépassée pour que les germes socialistes existant en U.R.S.S. puissent porter tous leurs fruits.

H. Lefebvre, de son côté, s'interroge sur l'apport théorique du XXII^e congrès; il pense qu'il n'est pas à négliger, mais estime qu'il reste très insuffisant en particulier pour tout ce qui concerne la question du dépérissement de l'Etat.

Il garde malgré tout un optimisme relatif et croit à des possibilités réelles de progrès.

Oreste Rosenfeld, dans la première partie d'un long article, replace le XXII^e congrès dans son contexte historique depuis 1956 en insistant sur les difficultés rencontrées par Khrouchtchev dans sa politique de déstalinisation.

Signalons une note sur la controverse Garaudy-Sartre-Vigier, note dans laquelle l'auteur pose un certain nombre de questions aux intéressés.

En résumé, un numéro très intéressant qui rendra certainement de grands services aux militants.

Pierre Gauthier.

NOUVELLES SECTIONS

Nous apprenons la formation d'une nouvelle section dans la Fédération du Calvados, à Dives-sur-Mer.

Adresse du Secrétaire : Oberti, rue d'Hasting, Dives-sur-Mer.

Dans le cadre de la politique d'implantation du Parti, la Fédération de Haute-Savoie avait organisé une réunion publique d'information au Fayet le 9 mai dernier.

Une trentaine d'auditeurs. Exposé du secrétaire fédéral. Discussion avec des camarades communistes.

A l'issue de la réunion, une section a été créée avec huit camarades. C'est un début dans cette haute vallée de l'Arve, centre industriel, touristique et ferroviaire.

Autre « nouvelle section P.S.U. » : Poligny, dans le Jura, avec Marc Sirot pour secrétaire.

Troisième section : Mimizan-Plage (Landes).

SOUS-COMMISSION DU SPECTACLE

Au lendemain de la réunion constitutive de la sous-commission du spectacle, celle-ci compte déjà une trentaine de membres réunissant les professions suivantes du spectacle : auteurs et compositeurs, techniciens du cinéma, de la télévision, de la radio, administrateurs, animateurs et producteurs.

Un bureau a été constitué et tout le courrier peut être adressé directement à son secrétaire adjoint : A. Le Brun, 63, rue Falguière, Paris (15^e).

Un calendrier de travail a été dressé et tous les camarades de province et de Paris sont invités à prendre part aux travaux destinés à l'établissement des rapports qui seront mis au point en liaison avec les sous-commissions de la presse écrite et parlée.

NECROLOGIE

● Mme Langlin, notre dévouée secrétaire au Secrétariat national du P.S.U., vient d'avoir la grande douleur de perdre son petit-fils dans un accident de la route près de Landrecies (Nord). Nous l'assurons de notre affectueuse sympathie, ainsi que son mari et ses enfants si douloureusement éprouvés.

● Notre camarade Anselme Florand, ancien député, militant de notre Fédération de la Creuse, vient d'être cruellement frappé : son fils, Jean-Claude, âgé de 26 ans, qui accomplissait son service militaire, s'est tué, samedi 9 juin, dans un accident de la route.

Au nom du Bureau National du P.S.U. et avec ses nombreux amis, nous exprimons nos sentiments de profonde sympathie à Anselme Florand.

● Camarade P.S.U. cherche CORRECTIONS TYPOGRAPHIQUES : rewriting, connaissances culture générale. A domicile, temps partiel. Ecrire au journal qui transmettra.

« CORRESPONDANCE MUNICIPALE »

N° 27 - AVRIL 1962

LES QUESTIONS FONCIERES :

- Urbanisme et problèmes fonciers.
- Législation foncière actuelle.
- Le Fonds National d'Aménagement du Territoire et le Fonds de Développement Economique et Social.
- Liste des zones à urbaniser en priorité.
- Rénovation urbaine et propriété du sol.
- Lotissement communal et urbanisme.
- Les problèmes fonciers en Europe.

Prix du N° : 1 NF
Abonnement annuel (10 N°) 10 NF

FRESSON, 21, rue de la Montagne-Pavée
SAVIGNY-sur-ORGE (S.-et-O.)
C.C.P. n° 10.234.71 Paris

VOUS POUVEZ AIDER LE P.S.U.

à trouver les locaux qui lui sont indispensables

- Pour permettre à ses organismes de travailler dans de bonnes conditions.
- Pour développer ses moyens d'organisation

PARTICIPEZ A L'OPERATION « LA MAISON DU P.S.U. »

(Découpez et adressez ce bulletin au P.S.U., 8, rue Henner, PARIS-9^e)

Veuillez me faire savoir comment je peux participer à l'opération « LA MAISON DU P.S.U. »

Nom

Adresse



Les Temps Modernes

revue mensuelle
30, rue de l'Université — PARIS (7^e)

Directeur Jean-Paul SARTRE
N° 193 — Juin 1962

- Albert-Paul Lentin **Pied Noir**
- P.M.S. Blackett **Les conditions réelles du désarment**
- Paul Baran, Eric Hobsbawm.. **« Un manifeste non communiste »**
- Otto Hahn **Portrait d'Antonin Artaud (fin)**

* Ci-joint mandat-poste de	Un an	Six mois
* Ci-joint chèque de		
* Je vous envoie par courrier de ce jour : * mandat-carte de	France	38 NF 20 NF
* chèque postal de	Etranger	41 NF 22 NF
	Port recommandé	7,20 NF 3,60 NF

TARIF ETRANGER EN DEVISES	Un an	6 mois
Livres sterling	3	1/13
Dollars	8,40	4,5
Francs belges	420	230
Francs suisses	37	20
Lires	5 200	2 800

Les Enfants du Nouveau Monde

L'ALGERIE a fait éclore des générations d'écrivains qui se superposent en stratifications. Il y a la génération d'Amrouche et de Mouloud Feraoun, tous deux très francisés par l'esprit et la pondération. Puis il y eut la génération du déchirement : Kated Yacine.



Assia Djébar

C'est à cette génération qu'appartiennent les écrivains trop francisés et trop laïques pour se soumettre aux fanatismes religieux et qui erraient à Tunis sans trouver leur place dans ce monde.

Assia Djébar a 25 ans. Sortie de l'École Normale Supérieure, elle participe, comme ses aînés, à deux civilisations, à deux langues.

Saura-t-elle être le prototype de la femme nouvelle qui, résolvant ses contradictions, tracera une voie nouvelle ?

Son roman, *Les Enfants du Nouveau Monde* (Julliard éd.) est une fresque qui nous fait vivre auprès de multiples personnages, dans une petite ville d'Algérie, en 1956. Mais c'est surtout le point de vue des femmes qui est mis en relief. A ce titre, déjà, *Les Enfants du Nouveau Monde* doivent nous intéresser.

O. H.

Divorce à l'italienne



Deux positions de Marcello Mastroianni

Il est si rare qu'on puisse recommander un film comique : arrêtons-nous sur ce film de Pietro Germi, qui en vaut la peine.

Un aristocrate sicilien veut se débarrasser de sa femme pour épouser une jeune nièce. Comme on ne divorce pas en Italie, il faut donc tuer la gêneuse. Mais la tuer sans être puni, ou du moins pas trop ; dans ce pays où l'honneur est pointilleux, Ferdinando l'aristocrate va donc s'ingénier à donner un amant à sa femme, puis il pourra tuer l'infidèle, et être condamné à une peine de principe (trois ans) avant de convoler... et de se voir cocufier, comme de juste.

Ce qui fait le pouvoir hilarant intense de ce film est le mélange de deux genres de comique, c'est-à-dire de deux genres d'irrévérence. D'une part, nous avons, comme dans *Noblesse oblige* ou dans *Arsenic et vieilles dentelles*, un humour « pur », si l'on peut dire, basé sur la désinvolture avec laquelle on projette de tuer des gens, avec laquelle d'ailleurs on les tue effectivement.

Le respect de la vie humaine est

une valeur assez généralement répandue, malgré les événements actuels, pour que nous puissions prendre plaisir à cet irrespect particulier ; l'on ne se moque agréablement que de ce qui a une valeur. D'autre part, il y a un « humour engagé », le mot exact est « une satire » : un persiflage d'une certaine condition sociale — l'aliénation sociale et sexuelle des Italiens du Sud, conditionnée et renforcée par l'Eglise, le sens de l'honneur, la mafia, etc.

La parfaite liaison de ces deux formes d'humour (le meurtre désinvolté est causé par les conditions sociales) empêche de distinguer, à chaque éclat de rire, pourquoi l'on rit — il reste que ce n'est jamais pour des motifs abêtissants.

Car l'embryon d'analyse que je viens de faire ne doit pas vous effrayer : l'on rit beaucoup dans *Divorce à l'italienne*. Les procédés employés ne sont pas neufs, et l'on a pu rappeler, de *Noblesse oblige* à l'Archibald de la Cruz bunuelien, de *La Vie secrète de Walter Mitty* à *Infidèlement vôtre*, bien des précédents au film ; pour le côté anticlérical, j'y

ajouterais volontiers *L'Auberge rouge*.

Mais si l'on a déjà utilisé avant Germi le « monologue intérieur », déphasé dans un sens comique, par rapport à l'image, ou la matérialisation sur l'écran des choses imaginées par le héros dans ses rêveries, reste que cet arsenal de procédés est ici parfaitement justifié — et parfaitement utilisé.

Un rythme soutenu permet de rire avec continuité, sans temps morts, tout au long du film ; enfin, celui-ci bénéficie d'une interprétation extraordinaire de Marcello Mastroianni, qui campe un noble bellâtre, gominé et dédaigneux, l'œil mi-clos et le fume-cigarette aux lèvres, renouvellement total par rapport au jeune premier doué et passe-partout qui commençait à nous lasser par son omniprésence sur les écrans transalpins. Mastroianni accède ici au stade de l'acteur de composition, pour notre plus grand plaisir.

Dans le grand désert du cinéma comique, Pietro Germi, avec *Divorce à l'italienne*, nous redonne le sourire.

Marcel Ranchal.

La Revue des Revues

DANS la Nouvelle Revue Française, bastion de la littérature non engagée, E.-M. Cioran illustre, avec *Le Sceptique et le Barbare*, ce que la rêverie philosophico-intellectuelle a de plus vain. Cioran réduit l'histoire des civilisations à des attitudes de l'esprit : le fanatisme, le doute... Naissance et déclin de la puissance. Les cycles de foi et de doute se succèdent et forment un cercle parfait : « La nostalgie de la barbarie est le dernier mot d'une civilisation ; elle l'est, par là même du scepticisme. »

Cette vue de l'esprit dédaigne l'histoire, les rapports de force, l'économie. Elle n'explique pas comment naît l'espoir, comment la foi se transforme en violence, comment elle produit ses propres contradictions. Cioran ne fait que mettre bout à bout des paradoxes et des généralités pédales.

Dans une chronique intitulée « L'Homme de la rue », Maurice Blanchot parle brillamment de l'ouvrage de Henri Lefebvre : *Critique de la vie quotidienne*. « Le quotidien, écrit Blanchot, est ce qu'il y a de plus difficile à découvrir. »

Puis il étudie subtilement les rapports du quotidien avec l'ennui, l'irresponsabilité, l'apolitisme ainsi que que l'antagonisme entre l'Etat et l'individu. « Dans une telle perspective, tout gouverné est suspect, mais tout suspect accuse le gouvernement. »

LES TEMPS MODERNES

Le numéro de juin s'ouvre sur une vaste étude d'Albert-Paul Lentini : « Pied-Noir », qui décrit l'hystérie de

cette minorité aux abois. A.-P. Lentini cherche à dégager les raisons objectives de cette hystérie : « Citadins à 80 p. 100, les Européens ont aujourd'hui, dans chaque ville, un comportement typique exactement conditionné par le rapport numérique et le rapport des forces. »

Dans chaque ville, l'Européen réagit différemment, suivant l'évolution démographique entre novembre 1954 et maintenant, suivant les modes de prises de conscience. Lentini nous fait une chronique qui couvre avril et mai 1961, mettant en parallèle les événements et la réaction du petit Blanc de Bab-el-Oued.

On peut suivre l'évolution subjective du pied-noir, ses retournements qui débouchent finalement sur une folie sanguinaire : « Jeudi 27 avril 1961 : c'est ce Salan, ce dégonflé, ce bazouké, ce mange-l'opion. Si je le rencontre, ce Salan, si je le rencontre, la vérité, je jure ma mère, je lui cogne la calebasse jusqu'à ce qu'elle devient tout blanc comme un lin-céul et tout tordu comme un dessin à Picasso, avec les cheveux dans la bouche et un œil dans le trou de nez... » Le 1^{er} mai : « Le Salan, le chinois, il en connaît un bout depuis l'Indochine et moi je crie à lui bravo. Si je le rencontre, le Salan, je me mets impeccable à la garde-à-vous, clac à clac à les talons, je le salue comme le drapeau... »

Dans le même numéro des Temps Modernes, nous pouvons prendre connaissance d'une étude du professeur Blackett, prix Nobel de physique, sur « Les conditions réelles du désarmement ».

LA TABLE RONDE

La Table Ronde tente de projeter une « Lumière sur le sous-développement ». Dans la note liminaire, on peut lire : « La lutte contre le sous-développement n'est pas déversement de biens à sens unique », mais on ne comprend pas bien s'il s'agit du déplacement des richesses en matière première, des pays pauvres vers les nations riches, ou de l'aide financière

des pays riches. Ce n'est pas Jean Guilton, de l'Académie française, qui nous répondra. Il ouvre l'enquête avec un article « Le Tiers Monde et l'écuménisme » qui commence ainsi : « Le chiffre trois a toujours eu une signification profonde, parce que le troisième terme annonce la synthèse et la plénitude. » Ah ! quelle lumière... Dans toute son urgence, le problème est maintenant posé. La suite de l'article ne parle pas du Tiers Monde. Jean Guilton, de l'Académie française, s'interroge seulement sur le visage que le christianisme doit présenter aux peuples sous-développés.

Su conclusion relève d'un narcissisme caractéristique des catholiques de droite : « Il est permis d'espérer que la rencontre avec le troisième monde hâtera l'heure de l'union des chrétiens. » Une nouvelle élite de chrétiens nous a habitués à suffisamment d'ampleur de vue pour nous permettre d'être sévères avec les brontosaures de l'autosatisfaction.

Dans le même numéro, le commissaire général au Plan sénégalais, le cheikh Hamidou Kane, expose l'expérience d'animation et de la pédagogie des masses. Un autre article étudie les rapports entre « L'Algérie originelle à l'Algérie moderne », c'est-à-dire la coexistence d'une société primitive et d'une société moderne.

A côté des problèmes sur le sous-développement, on prend connaissance d'une « Lettre de New York », signée de Thomas Molnar (dont on a parlé, je crois, lors d'un comité américain de soutien à l'O.A.S.). T. Molnar salue le retour d'un maccarthisme intelligent, parle de la férocité des soldats de l'O.N.U., compare Elisabethville à Budapest, évoque complaisamment un groupe d'étudiants (mais oui, il y en a des bons) qui avait annoncé sa volonté d'aller se battre aux côtés des Katangais... « Au fond, c'était la même réaction qu'en avril, au moment de l'invasion cubaine, où des milliers de lettres parvinrent à la Maison-Blanche, demandant qu'on en finisse avec Castro et Guevara... » Ah ! quelle bouffée d'air pur après tous ces sordides problèmes sur le sous-développement.

ESPRIT

Esprit, dans son numéro de mai, publie un document concernant les tortures dont ont été victimes des militants et des sympathisants de l'O.A.S. Quelles que soient les victimes, les tortionnaires sont injustifiables. Vidal-Naquet et le Comité Audin restent fidèles à leur mission en dénonçant sans relâcher les crimes contre l'humain.

Dans l'article « L'U.R.S.S. va-t-elle rattraper l'Occident ? », Philippe Bernard étudie intelligemment des données difficilement comparables : l'hiver russe, par exemple, absorberait 6 p. 100 du revenu national, « supplément au coût de la construction, transports, chauffage », dans la consommation du textile il faut faire entrer en ligne de compte la rigueur du climat. Selon Philippe Bernard, le niveau de vie russe sera, en 1971, à 91 p. 100 du niveau français, à supposer qu'il atteigne actuellement les trois quarts de notre niveau de vie.

« L'évolution peut prendre beaucoup de formes différentes et suivre des voies imprévues. Pour donner à cette conclusion sa forme la plus modérée, on dira que s'il doit y avoir un succès de l'Union Soviétique et de son système, celui-ci semble ne pouvoir être jamais tel qu'il prive d'intérêt l'expérience des autres pays. »

Jacques Vistel a rapporté d'un voyage aux Indes un article intitulé : « L'Inde aux 560.000 villages » qui expose les ambitions et les doctrines économiques du gouvernement indien, et apporte des éléments d'explication sur le décalage entre les ambitions et les réalisations.

O. Hahn.

PANTHÉON

13, rue Victor-Consin — ODE 15-04
Permanent de 14 h. à 24 h.
Semaine du 13 au 19 juin

CLÉO DE 5 A 7

Film d'Agnès Varda

LE FLORIDE 43, Fg Montmartre
PROvence 63-40
Semaine du 13 au 19 juin
HIROSHIMA MON AMOUR
Un film de Alain Resnais
(Permanent tous les jours
de 14 h. à 24 h.)

POUR SALUER LE "PICCOLO TEATRO" DE MILAN

DES Italiens à Paris, rien d'insolite jusque-là. Mais des Italiens comédiens jouant non pas les ravissantes pirouettes de la commedia dell'arte (« ils ont ça dans le sang, savez-vous ? »), une pièce presque réaliste dans le style épique voilà de quoi bouleverser la mythologie portative des habitués de première. Cela s'est vu mardi soir, cela se voit encore jusqu'au 15 juin, au théâtre des Nations, cela se laisse voir, cela semble même le fait majeur d'une « saison » morne et vide.

Comme son nom l'indique, le Piccolo Teatro de Milan réside à Milan et son petit théâtre créé voici quinze ans est le premier théâtre fixe italien. Dans un pays dont l'unité fragile n'est ancienne que de cent ans les troupes itinérantes existaient en nombre mais aucune n'avait d'assises suffisantes : la structure du Piccolo devait inspirer des expériences analogues — une petite salle fonctionnant tous les soirs, à demeure — à Gênes, Turin, Trieste, Naples, Bolzano. Épisodiquement à Rome, Bologne, Venise, Palerme. On voit déjà une première raison de son importance en Italie : la voie nouvelle qu'il dessine.

L'axe Villeurbanne-Berlin-Milan

UNE seconde tient dans son fonctionnement : des relations étroites sont entretenues avec la municipalité et c'est un autre fait nouveau. Le Piccolo Teatro obtient un statut comparable à celui de la fameuse Scala de Milan. Or si l'élite Scala demeure avec évidence un théâtre de la bourgeoisie, le sens que Paolo Grassi et Giorgio Strehler donnent à leur travail est autre, ils cherchent à rendre au théâtre une valeur culturelle, sociale. Ils veulent un théâtre qui n'ignore rien des problèmes de notre société établie. Cela sonne neuf. A Milan comme ailleurs. Tout naturellement le Piccolo, qui perfectionne ses moyens, ajuste son tir. Il en vient à rejeter les vieilles pelures du théâtre bourgeois. Le voici même avec la mise en scène de « Coriolan », de Shakespeare, abordant le théâtre épique. Qu'à l'exemple de Brecht, à Milan, à Villeurbanne on aboutisse aux mêmes constatations en prouve bien la nécessité.

La maturation du Piccolo se fera par étapes et de Paris l'on pouvait s'en douter. En 49 il vint présenter « Le Corbeau » de Gozzi et « Ce soir on improvise », de Pirandello ; en 1952 « Arlequin serviteur de deux maîtres » (avec l'extraordinaire acteur Moretti) ; en 53, « Electre », de Sophocle et « Six personnages en quête d'auteur », de Pirandello ; enfin au T.N.P. en 1960, « L'Opéra de quat'sous », de Brecht.

« El nost Milano »

"NOTRE MILAN » que le Piccolo présente à Paris n'offre pas la séduction d'un nom d'auteur de mode. Carlo Bertolazzi, mort en 1916, est autant inconnu de ce côté-ci des Alpes que de l'autre. Il écrit « El nost Milan » en 1893 : l'œuvre se compose de deux parties « Les pauvres gens », « Les rupins ». C'est la première que le Piccolo joue. Il l'avait créée en 1955, puis reprise 1961 : ces indications pour signaler au passage que le travail de Strehler se perfectionne sans cesse, ses mises en scène évoluent.

« Notre Milan » met en scène le peuple, prolétarisé de Milan et sa description sans hypocrisie atteint une violence accablante. Cela c'est le fond : la mise en scène en restitue le contexte, l'ampleur, et il faut bien dire qu'une mise en scène traditionnelle n'aurait pas rendu l'ensemble comme ici. Là-dessus se greffe une histoire sentimentale à prolongements mélodramatiques. Nina se prostitue et son conflit avec son père prend beaucoup de place. Voilà l'« action ».

Mais « Notre Milan » vu par le Piccolo Teatro est autre chose. Une fresque, en laquelle on promène un pinceau habile à découvrir le détail significatif.

Des auteurs

APRES qu'il eut joué Pirandello et Gozzi, Goldoni et Alfieri, toutes choses jugées normales en Italie, et lorsqu'il se hasarda à présenter Dürrenmatt ou Sartre, Giraudoux, Lorca, Tennessee William ou Miller on reprocha au Piccolo une tendance à trop opter pour un répertoire étranger ! Strehler et Grassi qui suivaient étroitement les écrits de Italo Calvino, de Zavattini, de Soldati, de Fratolini ne se défendirent même pas. Leurs efforts tendaient précisément vers le recours à des auteurs neufs, italiens le cas échéant. Mais leur absence se faisait

sentir aussi en Italie. Avec en Italie cette complication : le peu de poids qu'on accorde généralement au théâtre : Les séduisants jeux esthétiques de Luchino Visconti (genre « La Locandiera » que nous vîmes à Paris), les numéros de Vittorio Gassman (promenant dans un cirque outre lui-même et un spectacle Annette Vadim) en font foi.

Le Piccolo a bouleversé tout cela. Ateliers de costumes, de décors, studios de répétitions, écoles de mime, de diction, de danse, d'escrime tendent à préparer un théâtre non plus considéré comme prétexte mais majeur. Non plus but en lui-même mais moyen. Un théâtre où l'œuvre jouée, enfin est essentielle. La quête d'auteurs devait donc venir normalement dans les préoccupations du Piccolo Teatro de Milan.

Quant à la formation du public elle va prendre un départ décisif avec l'ouverture d'une deuxième salle. Jusque-là, avec ses 650 places, le



« L'Opéra de Quat'sous » par le Piccolo Teatro de Milan

Piccolo bien nommé drainait vers lui essentiellement un public étudiant, jeune, le public des manifestations culturelles. Le contact avec les masses il l'opérait parfois au cours de représentations de plein air mais ces occasions-là étaient rares. La politique qu'entendent désormais suivre Strehler et Grassi nous la connaissons par Vilar, par Planchon.

La cohésion d'une véritable compagnie

L'il faudrait encore dire un autre aspect positif du travail de nos amis milanaïsi : la cohésion d'une véritable compagnie. Le temps des grands acteurs de génie s'estompe et les réalisations collectives apparaissent la seule voie au théâtre. On a vu au Berliner Ensemble une direction collective orienter les efforts, un dramaturge suivre les étapes de la réalisation. Au Piccolo on n'a pas osé reprendre un dramaturge (au sens allemand : un idéologue, si l'on veut), la direction littéraire confiée à Luigi Lunari témoigne d'un souci proche. Serait-ce pour endoctriner le public ? Non pas. Mais pour protéger l'œuvre, son contenu, pour écarter les virtuosités-écrans.

On devrait encore évoquer les publications d'études théâtrales, les expositions ; le meilleur moyen de saluer le Piccolo Teatro de Milan et de l'apprécier demeure encore son spectacle.

Emile Coptermann.